

**Compte rendu de l'Assemblée Générale de l'Association Syndicale Libre du Massif Des Ogres
(ASL MDO),
le 28 août 2025
Salle des Fêtes, Roussillon**

Madame Gisèle Bonnelly, maire de Roussillon accueille les personnes présentes.

Elle rappelle l'investissement communal lors de la création de l'ASL, et la médiation assurée alors dans la gestion délicate des relations avec les différents services faisant autorité, ainsi que des quelques injonctions contradictoires : maintien du paysage sans couper les arbres, ou couper les arbres pour prévenir les feux de forêt par exemple.

Elle évoque également l'épisode du contrôle très formel des OLD et des négociations avec l'ONF sur ce sujet.

Elle conclut son intervention en réitérant le soutien de la Commune de Roussillon aux missions de l'ASL, et remercie les membres des conseils syndicaux 2023 et 2024 pour leur implication.

Assemblée générale :

Nombre de propriétaires convoqués par mail : 68

Quorum (25%) = 17

Nombre de votants : 17 présents + 16 procurations = 33

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte

A/ Le mot du Président Bertrand Lacourte est lu par Philippe Jégou, en son absence et suite aux problèmes de connexion (cf texte complet ci-dessous).

Il rappelle le choix des membres du conseil syndical élu en 2024 de s'inscrire dans la continuité de l'action de leurs prédécesseurs, tout en essayant de trouver un modèle pour les propriétaires de surfaces arborées limitées.

L'autre point important de l'année étant le renouvellement du Plan simplifié de Gestion pour les 15 années à venir, à partir du travail d'Alcina, notre expert forestier, et avec la contribution du Centre National de la Propriété Forestière (CNPF), profitant de l'occasion pour remercier Marine Huitema et Olivier Chandieux pour le travail qu'ils accomplissent sur Roussillon.

Et il rappelle enfin la vision d'une ASL concrètement sur le terrain, paire de bottes aux pieds, s'inscrivant dans une gestion durable de la forêt, plutôt que comme une association d'analyses et d'échanges sur les forêts, privilégiant les mocassins, tout en acceptant bien sûr d'intervenir dans les réunions de celles-ci à la demande.

B/ Données financières

Philippe Jégou présente les 3 composantes du bilan de l'ASL :

- Une base structurellement déficitaire d'environ 500€, les recettes liées aux cotisations ne couvrant pas les dépenses courantes. Ce en l'absence de subventions récurrentes et malgré le bénévolat complet des membres du bureau.
- Des rentrées complémentaires lors des chantiers de coupe : 1.200€ cette année pour le chantier de Pié Bousquet, acquis sur pieds 8.100€ par l'exploitant forestier, une fois réglés les prestations d'Alcina de 4.400€, et un versement aux propriétaires de 2.500€.
- Une subvention exceptionnelle de la DREAL de 7.200€ pour couvrir les coûts de réalisation par Alcina du PSG 2025/2040 (NB : le chiffre de 9.000 présenté en AG incluait une prestation du CNPF devenue caduque)

Le solde pour cette année est bénéficiaire de 700€ pour une trésorerie totale de 1.700€ : il apparaît donc que l'ASL ne peut survivre sans réaliser régulièrement un chantier rentable.

Ce qui ne laisse à l'ASL ni marge de manœuvre ni place pour l'imprévu

RESOLUTION 1 : QUITUS est donné pour la gestion 0 contre - 0 abstention - unanimité

C/ Démarche proposée pour les propriétés de moins de 5 hectares (cf présentation ci-dessous)

NB : les chiffres donnés par les différents intervenants peuvent subir des variations car ils émanent de bases différentes utilisant des critères variés de mesure. Il faut les entendre comme une approximation entre plusieurs sources.

C.1/ Contexte :

Comme partout en France, les forêts de Roussillon se densifient, avec les risques d'incendie, d'accès, de prolifération de la faune sauvage, et d'appauvrissement visuel que cela représenterait si rien n'était entrepris.

- Les forêts de Roussillon, Goult et Gargas objet du PSG représentent 1.220Ha, composés à 91% de forêts privées. Ces 1.100 Ha sont de la seule responsabilité des propriétaires privés, accompagnés par le CNPF, l'ONF n'ayant en charge que les 110Ha publiques.

- Les 170 personnes inscrites au PSG 2014 représentent 740Ha des 1.100 Ha privés.
- Sur ces 1.100 Ha, 200 appartiennent à 130 propriétaires de moins de 5Ha
- Sur les 370 Ha des propriétaires non-inscrits au PSG, 280 sont des propriétés de moins de 5 Ha.

C.2/ Les actions de l'ASL ont été historiquement orientées vers les grandes propriétés (facilité d'accès, minoration des coûts pour les exploitants forestiers intervenants).

Cela représente de 12 à 15 sites potentiels, où une intervention est possible tous les 15 à 20 ans. Il serait donc possible de concentrer l'action de l'ASL sur ces seuls sites.

C.3/ La proposition faite est d'essayer de fédérer un certain nombre de petites propriétés de moins de 5Ha, pour pouvoir proposer aux exploitants forestiers un volume de bois comparable à celui d'un « grand » chantier.

De tels chantiers permettraient de toucher plus de parcelles inscrites au PSG. Mais ils seraient forcément moins rentables et nécessiteraient même sans doute un financement (limité) de la part des propriétaires.

Dans ce cas, il serait impératif de prévoir des prépaiements, l'ASL ne pouvant se permettre une défection de dernier moment (cf bilan financier).

Par ailleurs, la charge de travail pour les membres du bureau de l'ASL, et la complexité d'organisation de tels chantiers (problème de coordination, d'accès aux parcelles closes, ...) ne doivent pas être occultées.

Une démarche alternative serait d'essayer d'associer plus de parcelles autour d'un « grand » chantier traditionnel.

RESOLUTION 2 : Proposition d'essayer un pilote dans cet esprit en 2026 : 0 contre - 0 abstention – unanimité. Quelques personnes ont manifesté leur intérêt à faire partie dans une telle expérimentation.

D/ Présentation du bilan du PSG 2014 2024 par Marine Huitema du CNPF (cf présentation jointe).

La crise du Covid et un certain nombre de difficultés expliquent pourquoi les ambitions exprimées dans le PSG de 2014 n'ont pu être toutes tenues : Zones classées, zones natura 2000, difficulté d'accès, problèmes de coordination, conflits d'usage, objectifs contradictoires d'un millefeuille réglementaire non coordonné, ...

Hors le chantier de Pié Bousquet commencé en décembre 2024, 360 Ha ont été concernés par les chantiers de l'ASL, pour un total de 130 Ha passés en coupe. A comparer aux 257 prévus au PSG 2014

Ces actions ont par contre tenu leurs objectifs de gestion de la biodiversité et de protection de l'enjeu paysager.

100% des volume exploités sont orientés vers le bois énergie, ce qui relève de la décision des exploitants forestiers et non de l'ASL.

La volonté du CNPF est de poursuivre le support aux actions de l'ASL, au travers du nouveau PSG.

L'importance de l'engagement collectif des membres de l'ASL restant l'élément clef de réussite.

D/ Présentation du projet PSG 2026 2041 par Olivier Chandioux d'Alcina, notre expert forestier (cf présentation jointe).

Le PSG est un document de plus de 100 pages, dans lequel les actions envisagées sont par unité paysagère. Le grand nombre d'informations attendues est rendu encore plus complexe du fait de la multiplicité des propriétaires impliqués, et de la surface à couvrir, puisque le PSG couvrira l'ensemble des forêts privées du périmètre de l'ASL, que les propriétaires soient ou non inscrits au PSG.

Un calendrier couvrant les 15 années du PSG pour les « grands » chantiers traditionnels de l'ASL est inclus dans ce document.

Le PSG sera finalisé par Alcina en septembre 2025, pour une relecture par le CNPF puis une instruction par la DREAL à partir du mois de décembre.

Par ailleurs, les demandes de subventions portées par Alcina au travers des Appels à Projets publics (AAP) ou auprès du Fond Mondial pour la Nature (WWF) n'ont pas été retenues. Il s'agissait d'une piste de travail envisagée en 2024 pour couvrir les projets du PSG dans les zones boisées non rentables en exploitation traditionnelle.

D'autres soumissions sont envisagées pour 2025/2026, auprès des mêmes institutions mais aussi du fond RESPIR régional qui concerne la préservation des espaces forestiers.

RESOLUTION 3 : Donner pouvoir au conseil pour finaliser le PSG et les démarches d'agrément 0 contre - 0 abstention – unanimité

E/ Questions/réponses

Pourquoi ne pas inclure les parcelles de la Commune ?

- La Commune a soumis la gestion de ses parcelles à l'ONF, et n'est plus libre d'en assurer la gestion par elle-même

-NB : La gestion des parcelles publiques par l'ONF n'est pas obligatoire. Mais en cas de sortie, la commune doit alors assurer elle-même les coûts d'entretien..

Combien faut-il d'apport pour couvrir un plan global de tout le massif ?

- Si on inclut tous les types de parcelles, une somme de 150.000 à 400.000€ serait nécessaire.

Comment prioriser certaines zones très exposées au risque incendie ? (Val des Fées, les Escarpes, ...)

- La vocation de l'ASL est la gestion durable de la forêt, la politique de sécurité incendie relève des autorités publiques.

- Techniquement le périmètre d'Apt est le moins bien doté du département et n'a pas de matériel spécifique, donc tout ce qui peut aider les pompiers en cas de feu est bienvenu et le PSG prévoit d'essayer d'améliorer les accès.

- Par ailleurs l'ASL reste contrainte par la rentabilité des chantiers entrepris, et par l'acceptation par les riverains de l'accès aux parcelles (cf chantier du Val des Fées de 2017, en parti exécuté mais non entièrement débarrassé)

- L'idée est émise d'une démarche d'un chantier de travaux d'Intérêts Généraux au travers du Ministère de la justice. Si l'opportunité se concrétise il faudra la saisir, mais cela restera soumis à l'accord de l'ensemble des propriétaires fonciers concernés, tant pour l'intervention que pour les accès.

Quelle est la procédure d'information sur le PSG ?

- La relecture du projet d'Alcina sera faite par les membres du conseil syndical de l'ASL

- Après validation, l'ensemble du document sera mis à la disposition des membres de l'ASL

F/ Election du bureau

- Les enjeux à mieux couvrir sont : Le lobbying, la démarche web de l'ASL, la coordination des propriétaires dans la nouvelle approche proposée.

- Bertrand Lacourte, Alain Berthonneau et Philippe Jégou se représentent

- Jérôme Lafont est également candidat.

- Pas d'autre candidat ne se manifeste dans l'assemblée

RESOLUTION 4 : Election des 4 candidats déclarés : 0 contre - 0 abstention – unanimité.

Conformément aux statuts de l'ASL, le bureau de l'ASL, à la suite de l'assemblée générale, a décidé la composition du conseil syndical suivante :

- Bertrand Lacourte : Président**
- Alain Berthonneau : Trésorier,**
- Jérôme Lafont : Secrétaire**
- Philippe Jégou : Vice-président**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et l'assemblée se termine autour d'un verre offert par la municipalité, en présence de Gisèle Bonnelly et de Michel Borde que nous remercions pour leur présence, leur accueil et leur implication !

Philippe Jégou, secrétaire de l'AL MDO, avec l'aide de Barbara Barois et Catherine Jégou

Assemblée générale – 28 août 2025

Accueil par Mme Gisèle Bonnelly, Maire de Roussillon

- **Introduction** – Bertrand Lacourte – Président
- **Données financières de l'ASL**
- **Point 2024/2025 et perspectives**

- **Bilan PSG 2014-2024** - Marine HUITEMA – CNPF 84
- **PSG 2025-20xx** – Olivier Chandioux – Alcina

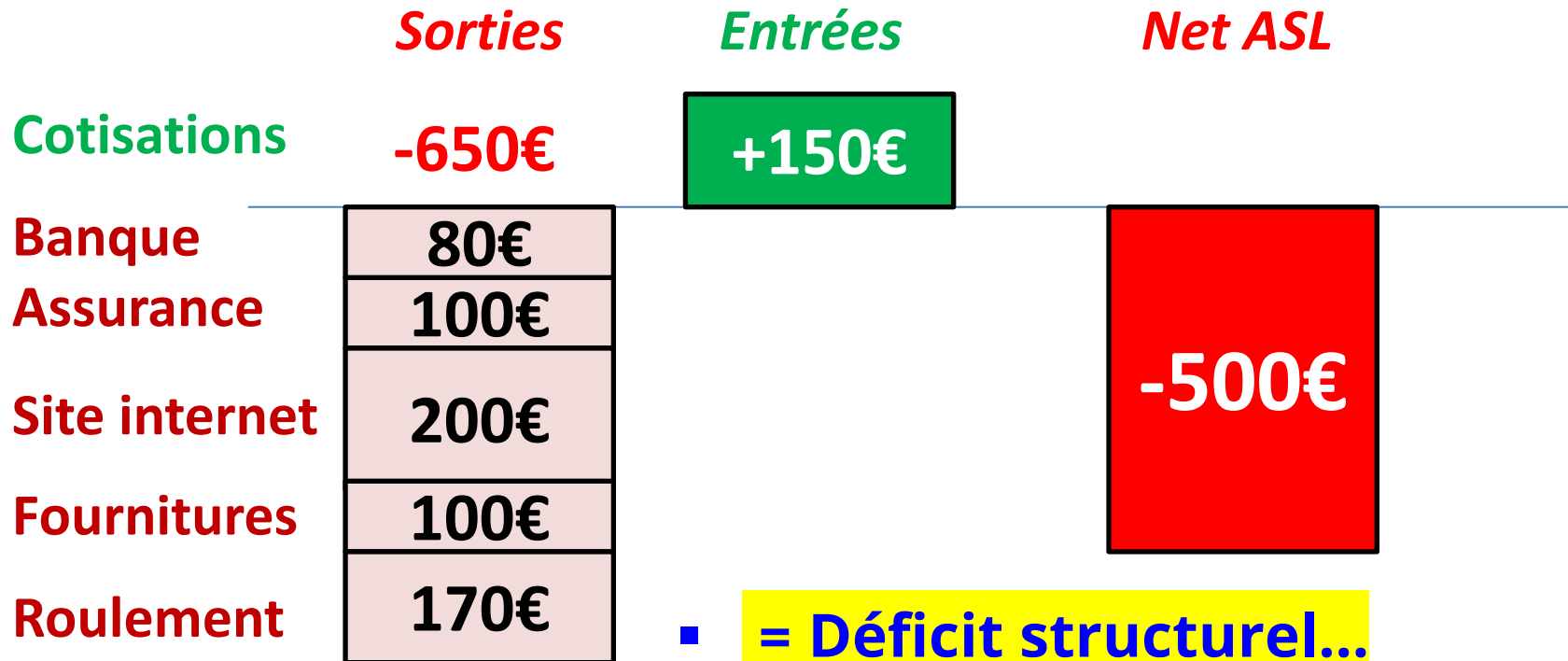
- **Questions/réponses**
- **Renouvellement du bureau**

- **3 composantes :**
 - **La vie courante**
 - **Les chantiers**
 - **L'exceptionnel**

Données financières 2024-2025



■ Vie courante :



- = Déficit structurel...
- Faiblesse des cotisations
- Bénévolat complet
- 0 subvention de fonctionnement

Données financières 2024-2025



- **Chantier : Pié Bousquet = 500 tonnes** (+-300 arbres)

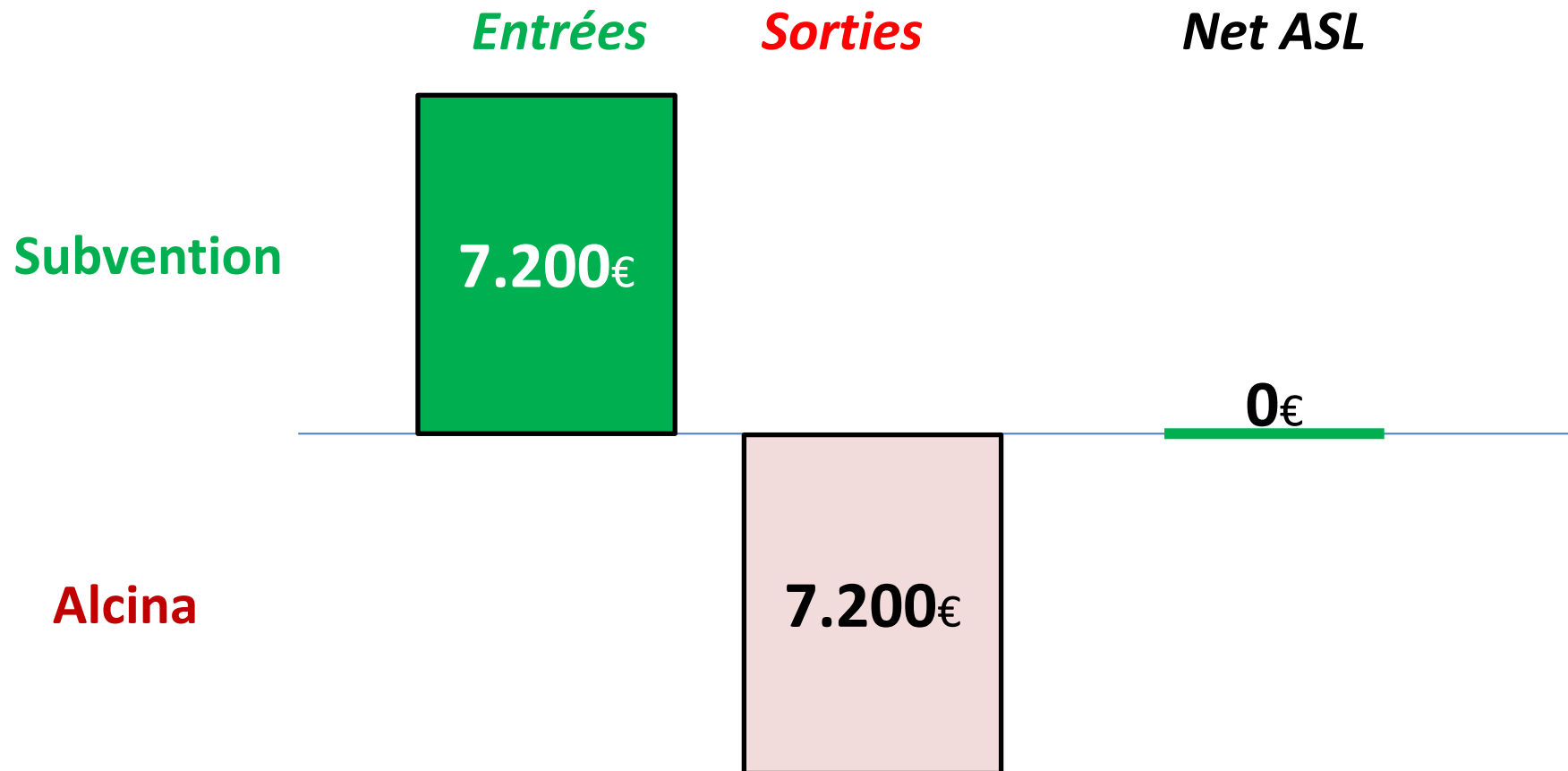


- Rentrées financières dépendantes du volume de bois

Données financières 2024-2025



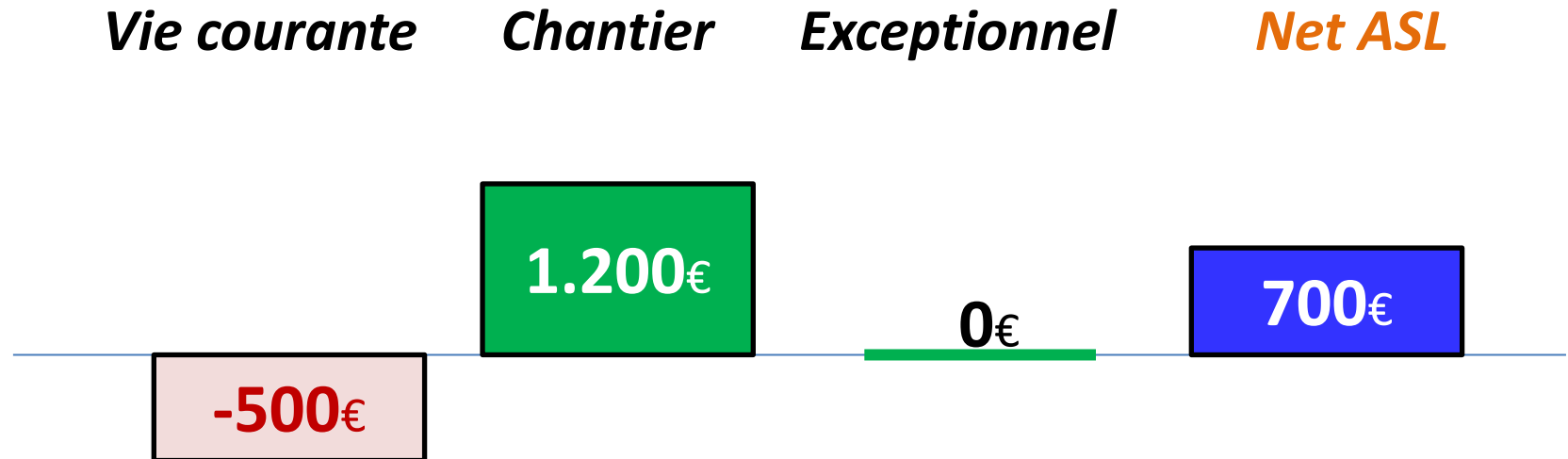
- **L'exceptionnel** : Subvention de la DREAL pour le PSG



Données financières 2024-2025

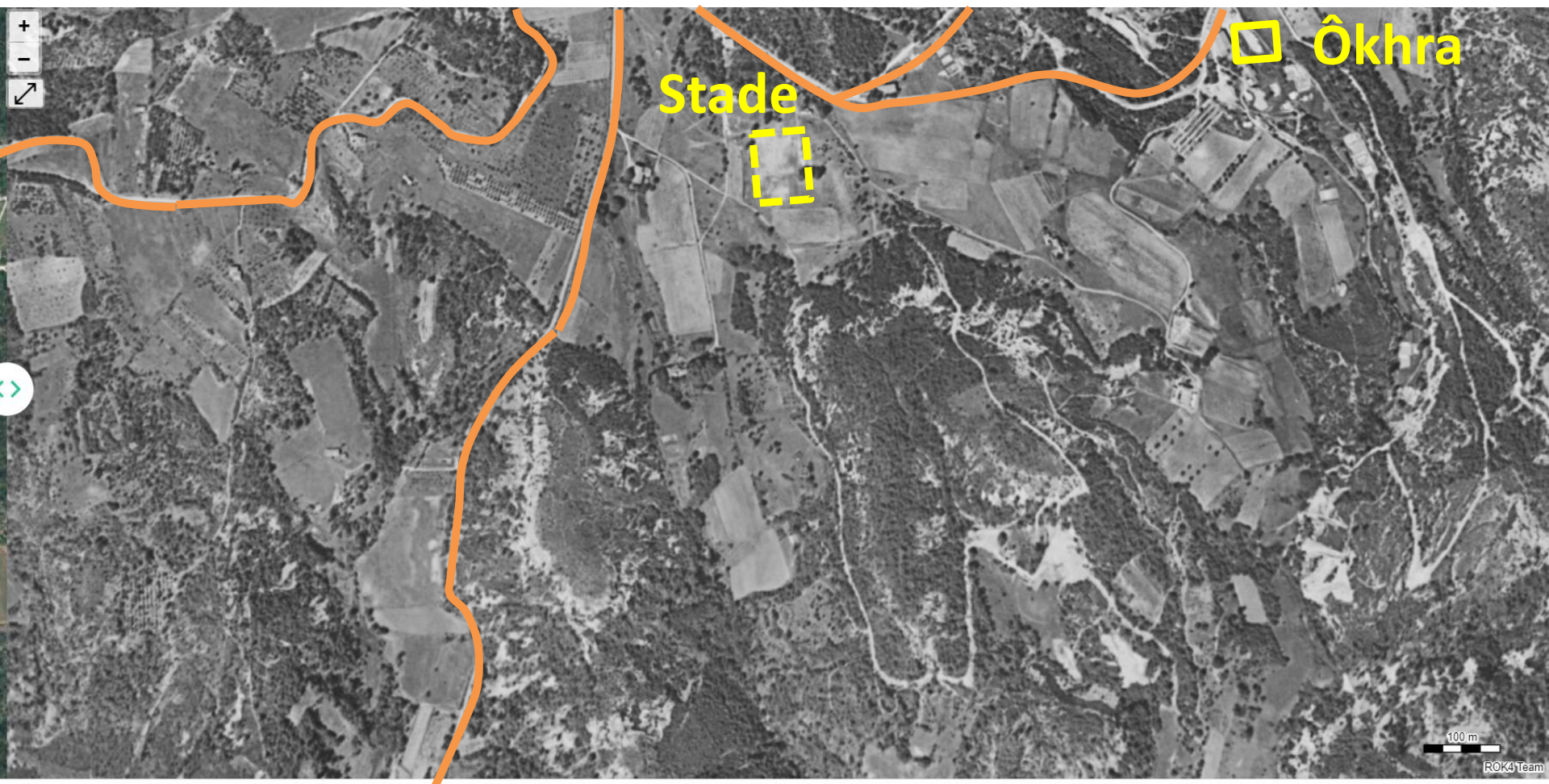


■ Bilan 2024-2025 :



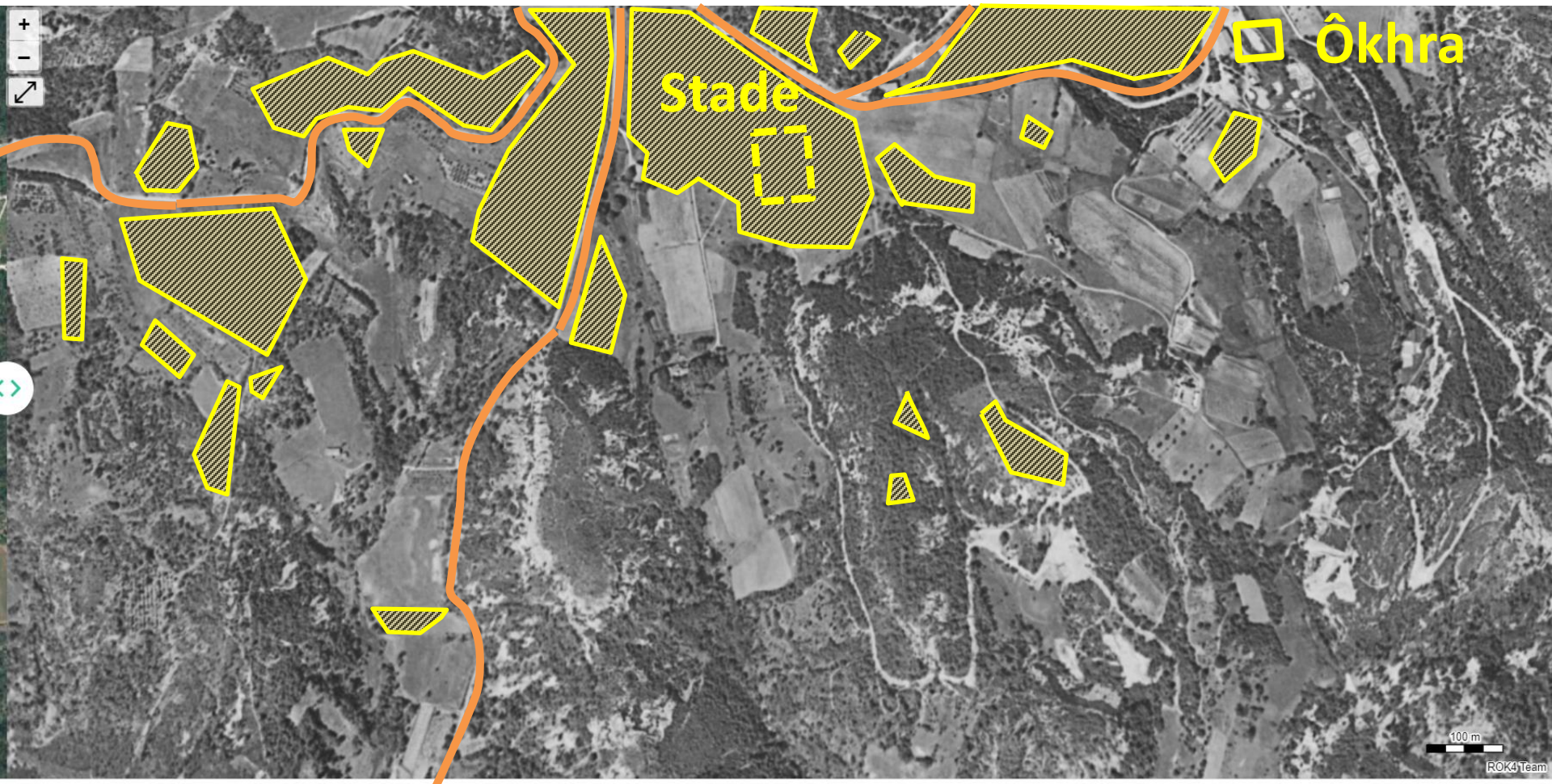
- 700€ = 1,4 années de dépenses courantes
→ Chantiers nécessaires à la **survie** de l'ASL
- Trésorerie totale actuelle : 1.700€
→ **Aucune** marge de manœuvre, pas de place pour l'imprévu...

Avancée de la forêt à Roussillon 1960-2020



Avancée de la forêt à Roussillon 1960-2020

et du bâti !

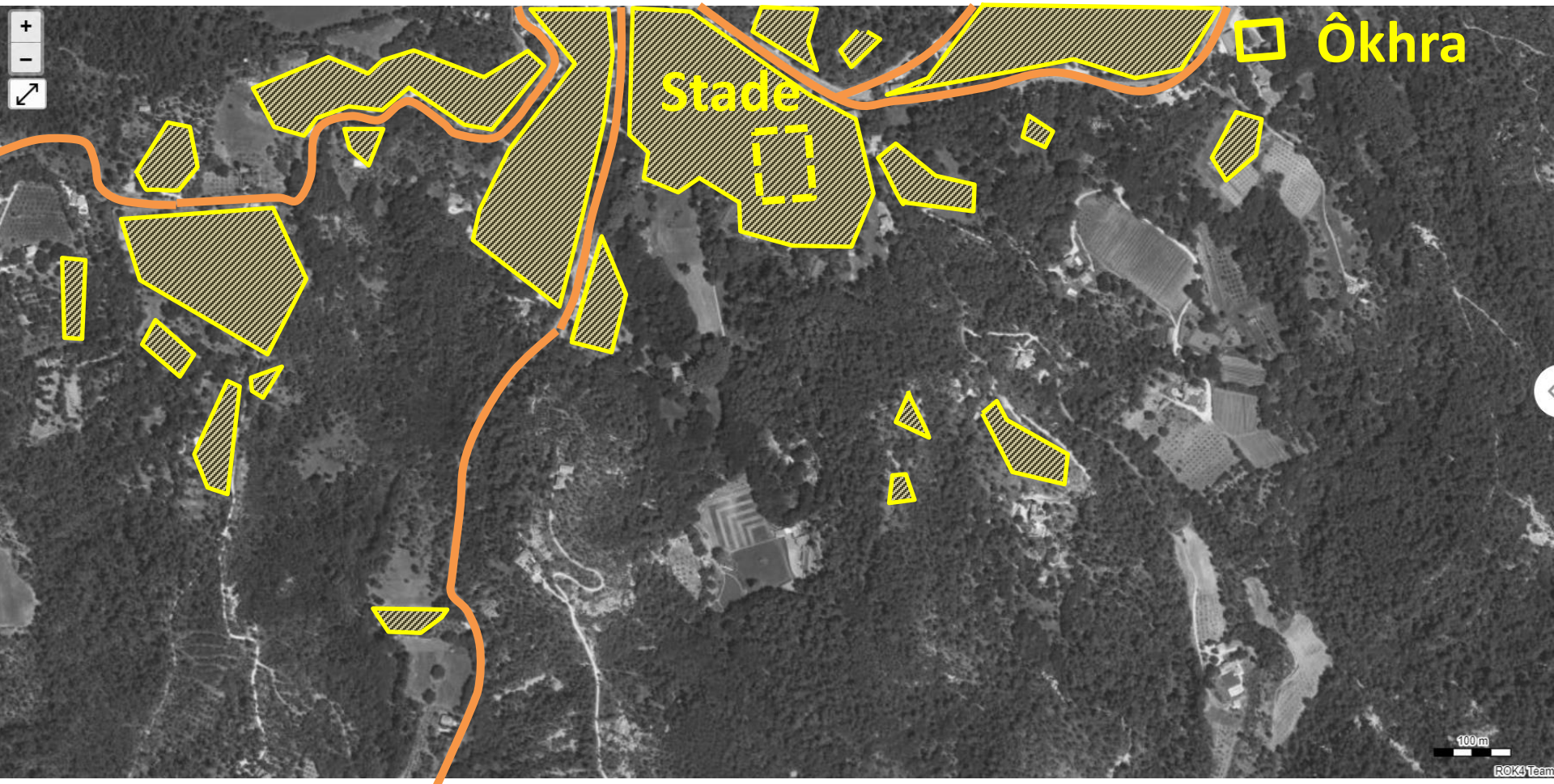


Nouveau bâti



Avancée de la forêt à Roussillon 1960-2020

et du bâti !



La forêt à Roussillon – 1.220 Ha

=

- ↗ Risque incendie
- ↗ Faune sauvage
- ↗ Difficulté d'accès
- ↘ Plaisir visuel

Incendies 2025

Marseille : 750 Ha

Aude : 17.000 Ha

France : 36.900 Ha

(3,5 fois la moyenne sur 10 ans)

Portugal : 274.000 Ha

Espagne : 400.000 Ha

La forêt en France et ici

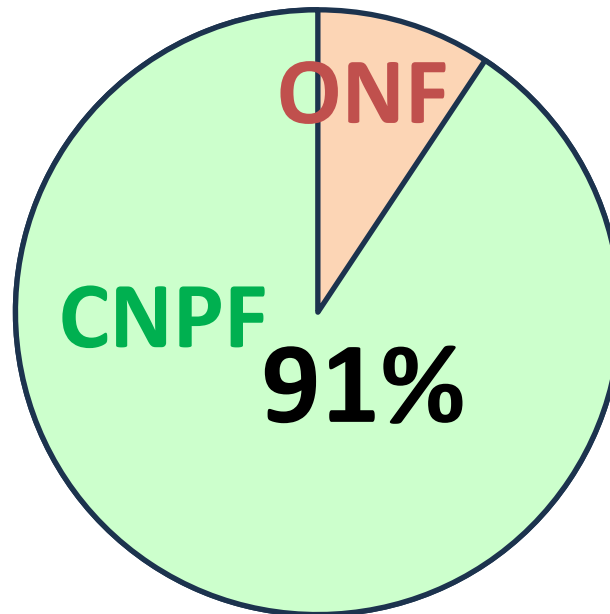


Forêts Villes ASL

1.220 Ha

1.110 Ha

Privées



110 Ha

Publiques

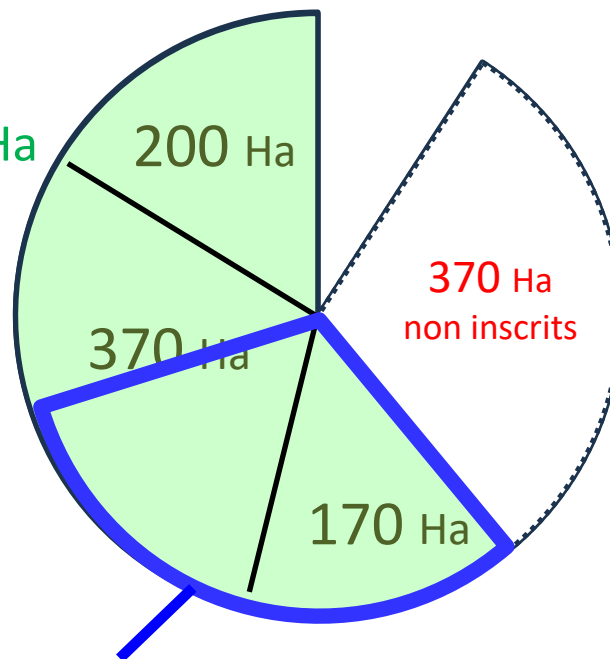
Forêts accessibles ASL = 1.100 Ha

170 inscrits au PSG 2014 = 740 Ha

130 inscrits < 5 Ha

37 inscrits > 5 Ha

3 inscrits > 25 Ha



260 propriétaires < 5Ha

10 propriétaires > 5Ha

Zone de focus chantier « traditionnel » de l'ASL

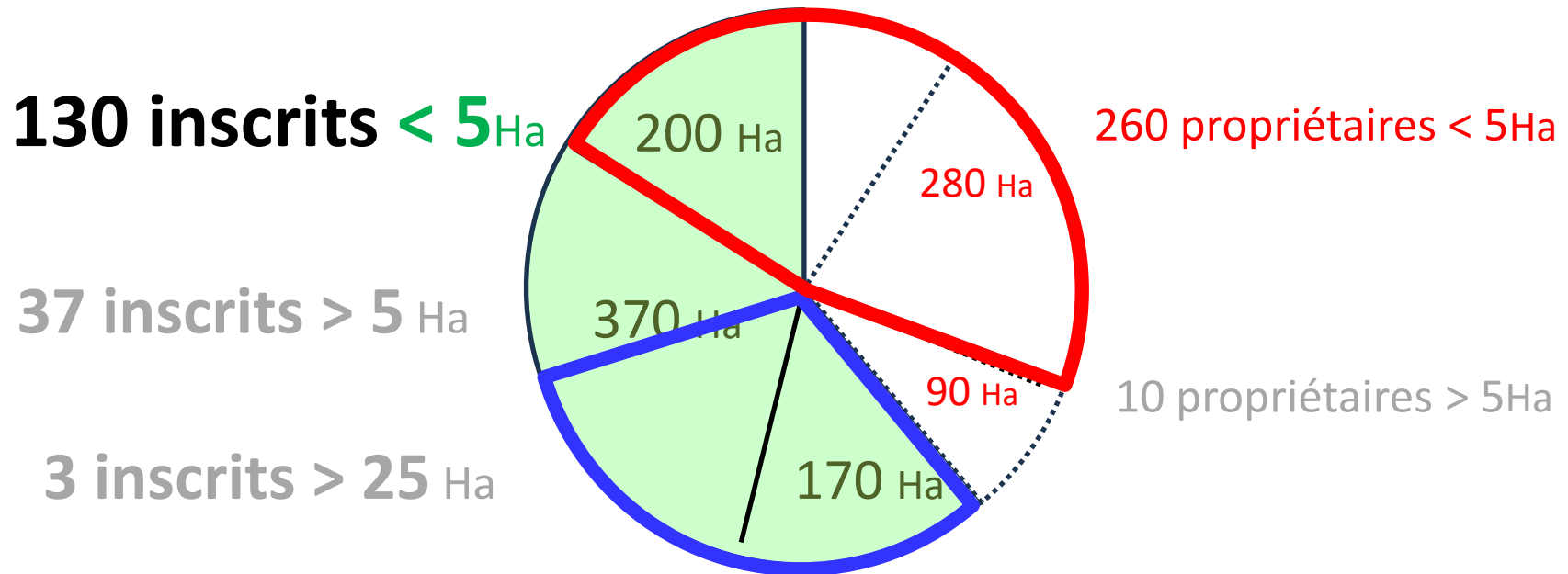
Chantiers « historiques » de l'ASL



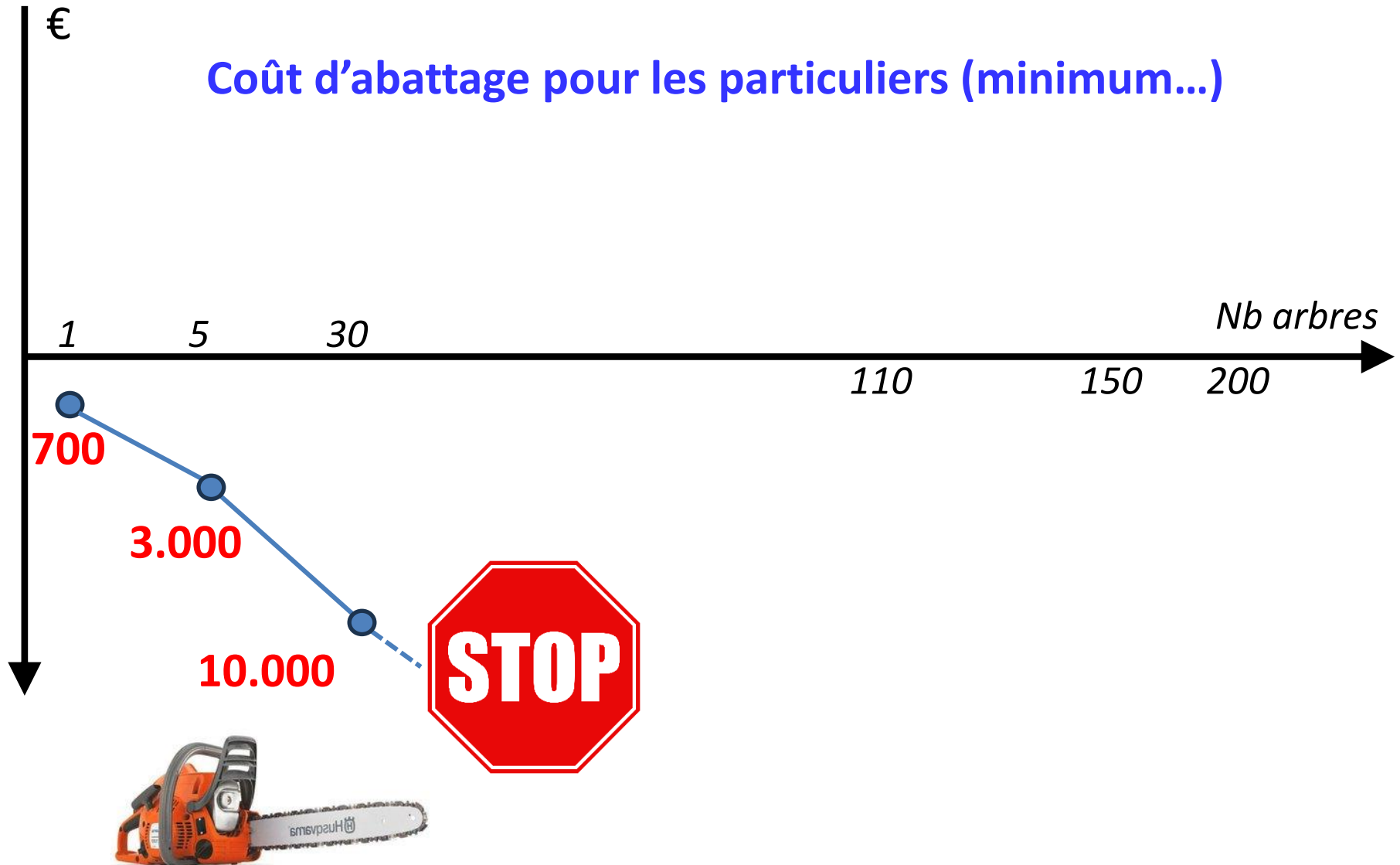
- Une douzaine de zones
- A visiter tous les 5/20 ans



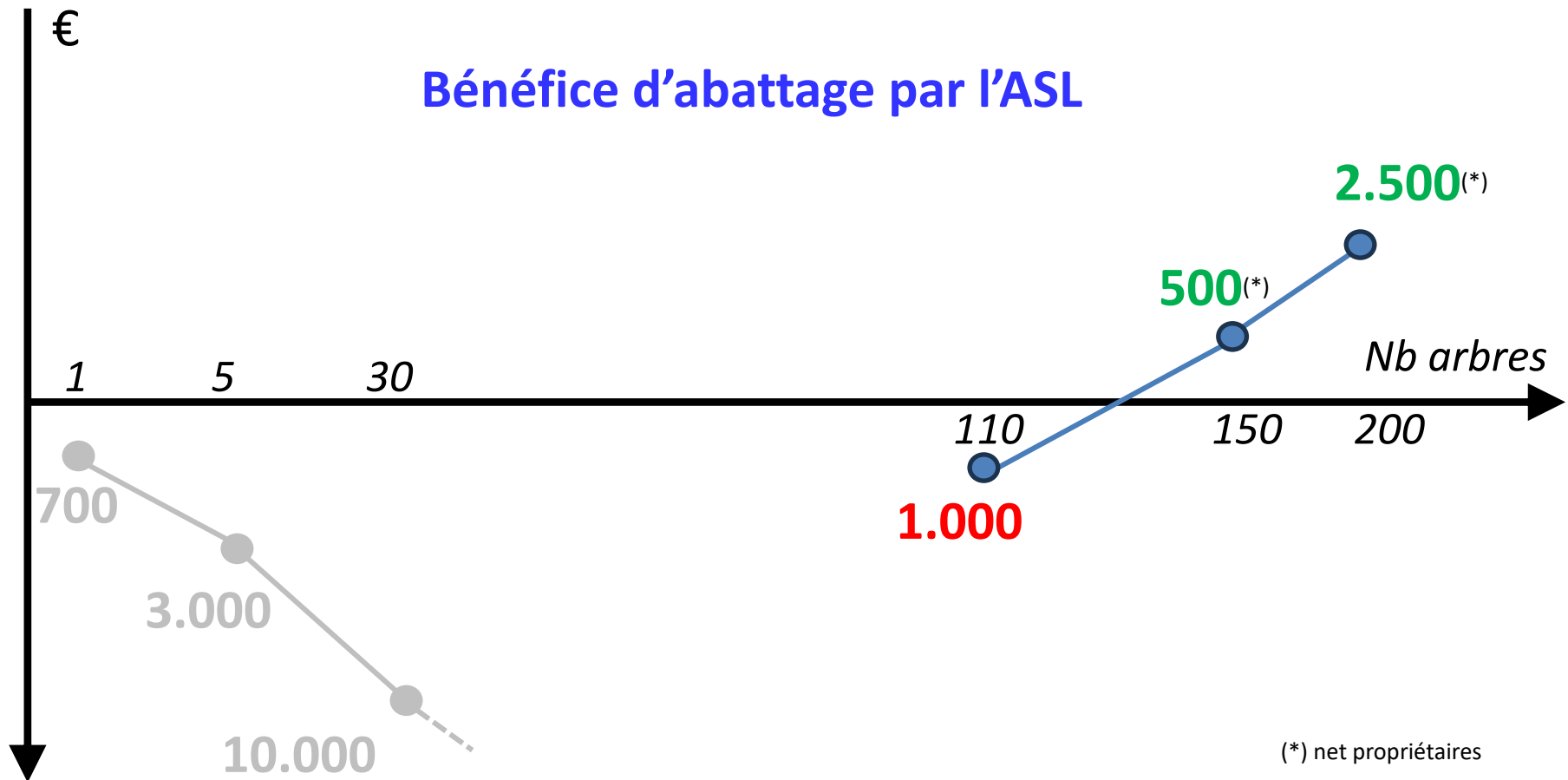
Quelle démarche pour les < 5Ha?



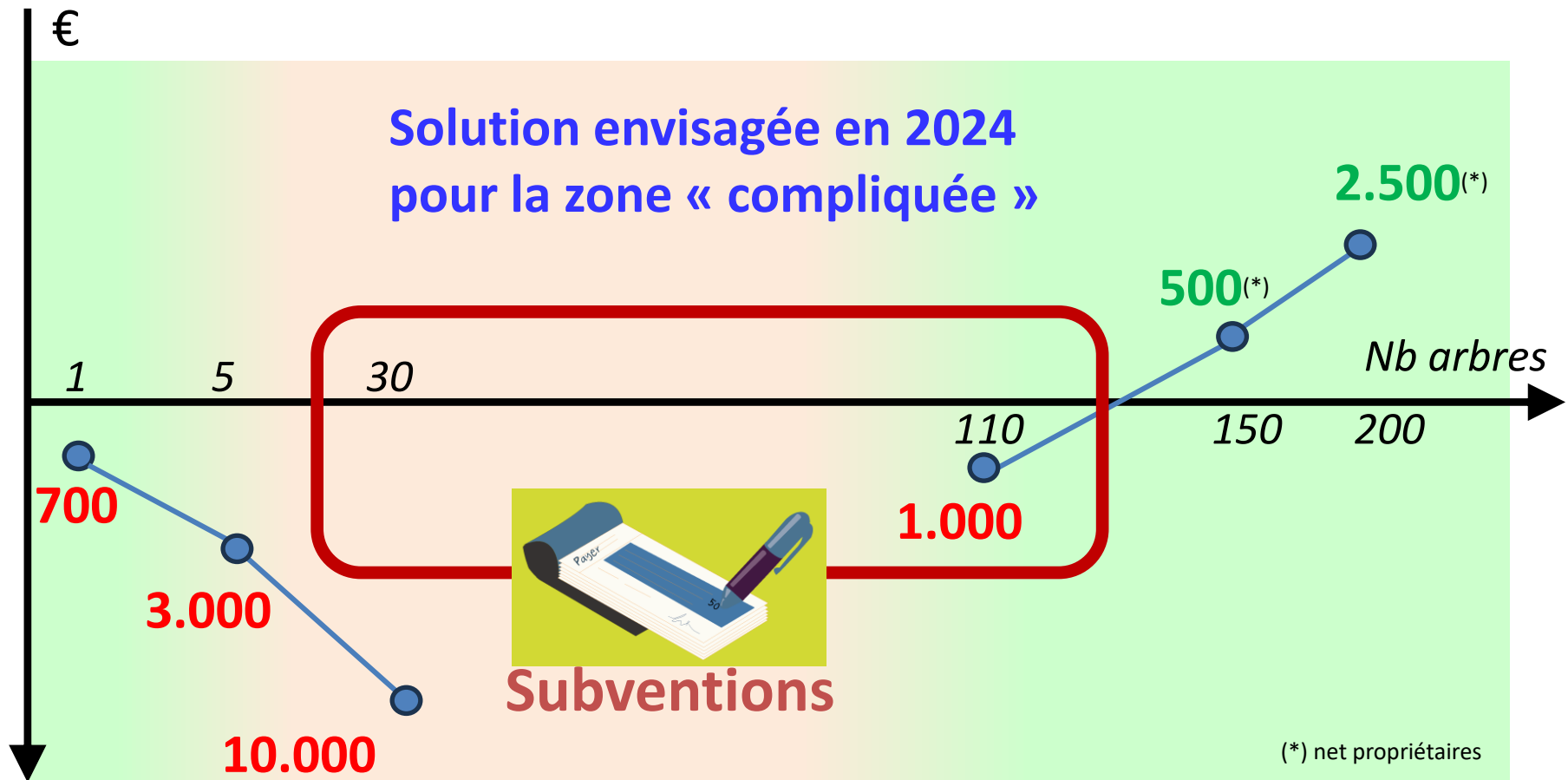
Réflexion 2025-2026



Réflexion 2025-2026

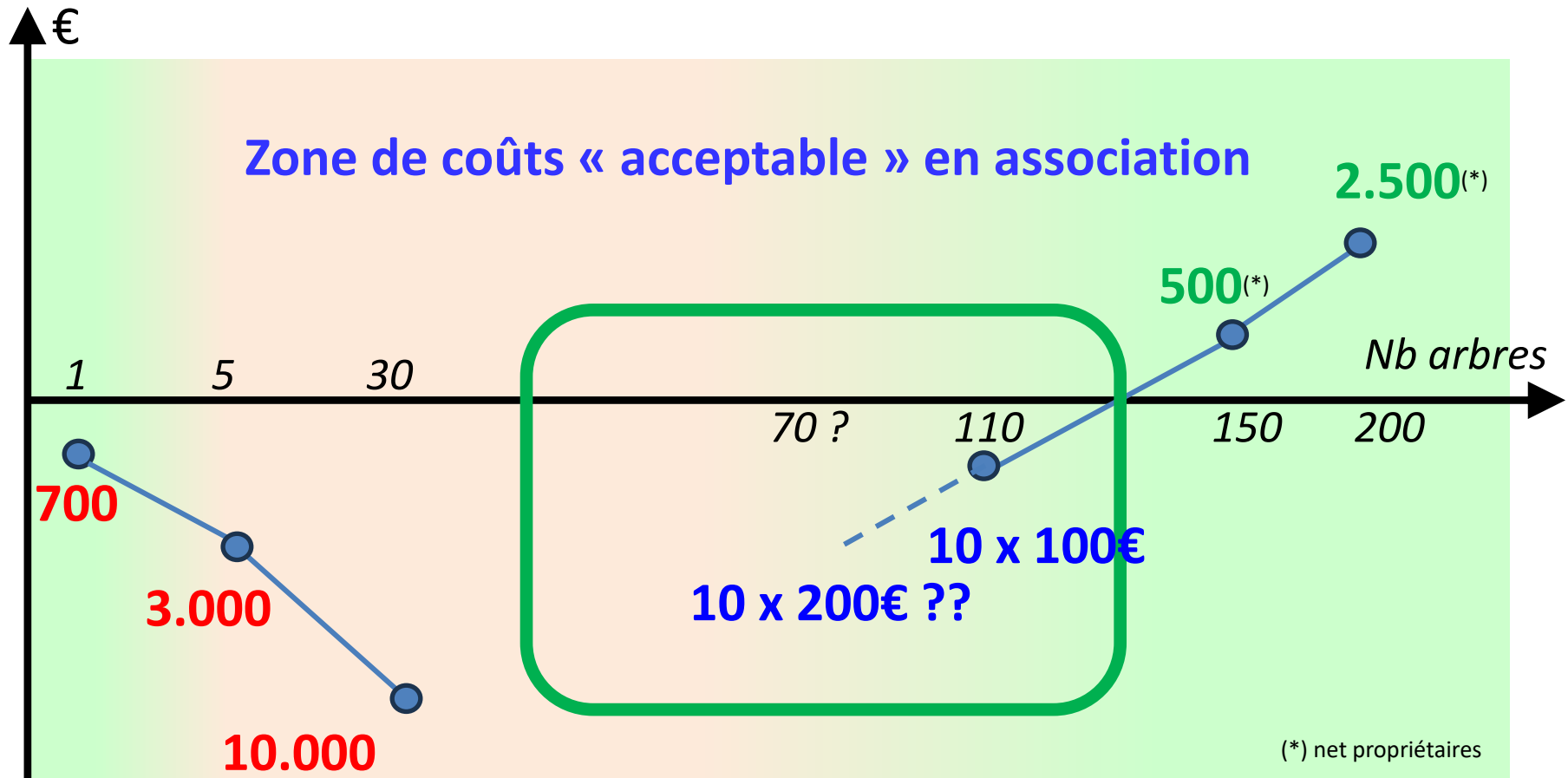


Réflexion 2025-2026

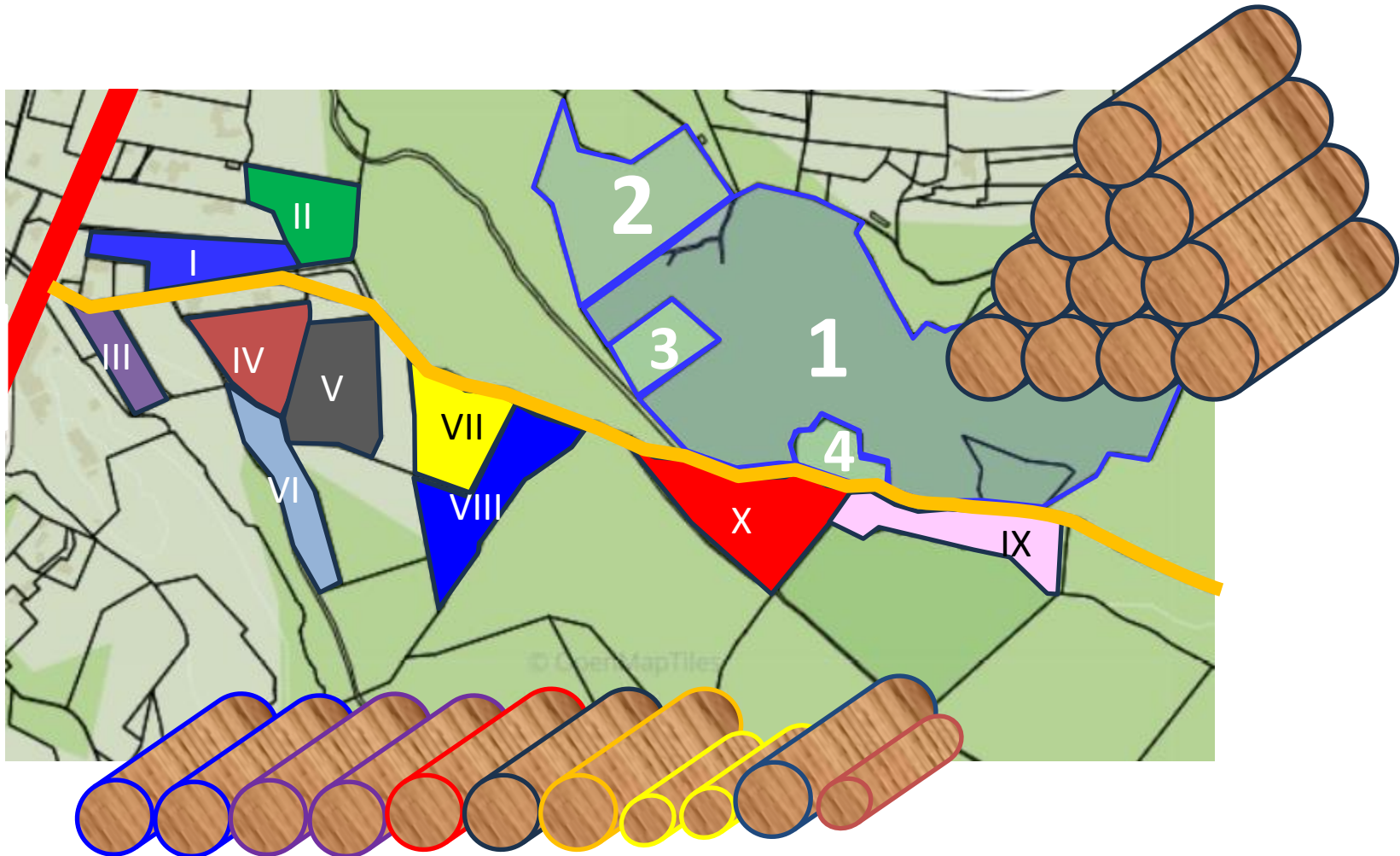


- Sans succès depuis la dernière AG (cf compte-rendu)
- A poursuivre néanmoins en 2025/2026

Réflexion 2025-2026



Démarche multipropriétaires



Démarche multipropriétaires

- **Approche séduisante :**
 - ↗ ↗ du nombre de propriétaires concernés
 - Meilleure gestion de la forêt
- **Mais :**
 - ↗ coûts pour l'exploitant = prix d'achat limité
 - = coût probable pour les adhérents de l'ASL
 - Pré-paiements obligatoires
 - Coordination des propriétaires
 - Charge de travail importante pour l'ASL

→ **Schéma financier à valider : Essai de pilote 2026**

Présentation CNPF

- Bilan du PSG 2014-2024

Assemblée Générale 2025 de l'ASL Massif des
Ogres

28 août 2025

L'ASL du Massif des Ogres de Roussillon

- **Rappel du contexte**
- • ASL du Massif des Ogres constituée en 2011, résultat de l'étude « Qualigouv » réalisée conjointement par le Parc Régional du Lubéron et le Centre régional de la propriété forestière
- • Le site de Roussillon rassemblait toutes les caractéristiques des sites de la zone étudiée
 - o prédominance de la propriété privée ;
 - o millefeuille réglementaire (site classé, zone Natura 2000, labellisation « Grand Site de France ») ;
 - o objectifs parfois contradictoires

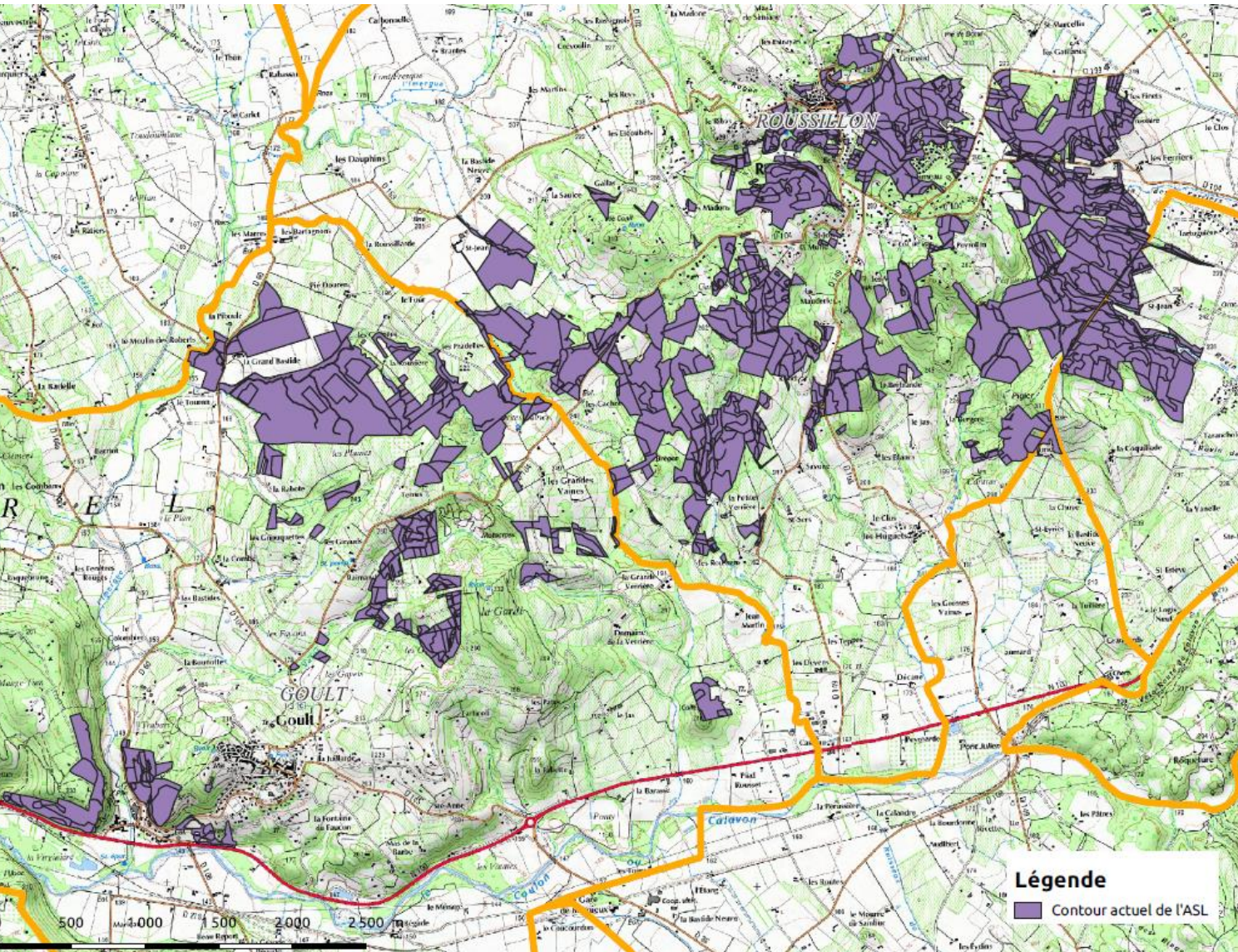


L'ASL du Massif des Ogres de Roussillon

- Rappel du contexte
 - Travail de mobilisation des acteurs locaux
 - → création de l'ASL avec 15 membres et 398ha, puis élaboration d'un Plan Simple de Gestion
- → 2018 : avenant au plan simple de gestion a permis d'augmenter le nombre d'adhérents



Contour actuel de l'ASL



- 146 propriétés
- 525 ha



Un massif forestier principalement résineux

Plan simple de Gestion de l'Association Syndicale Libre du massif des Ocres

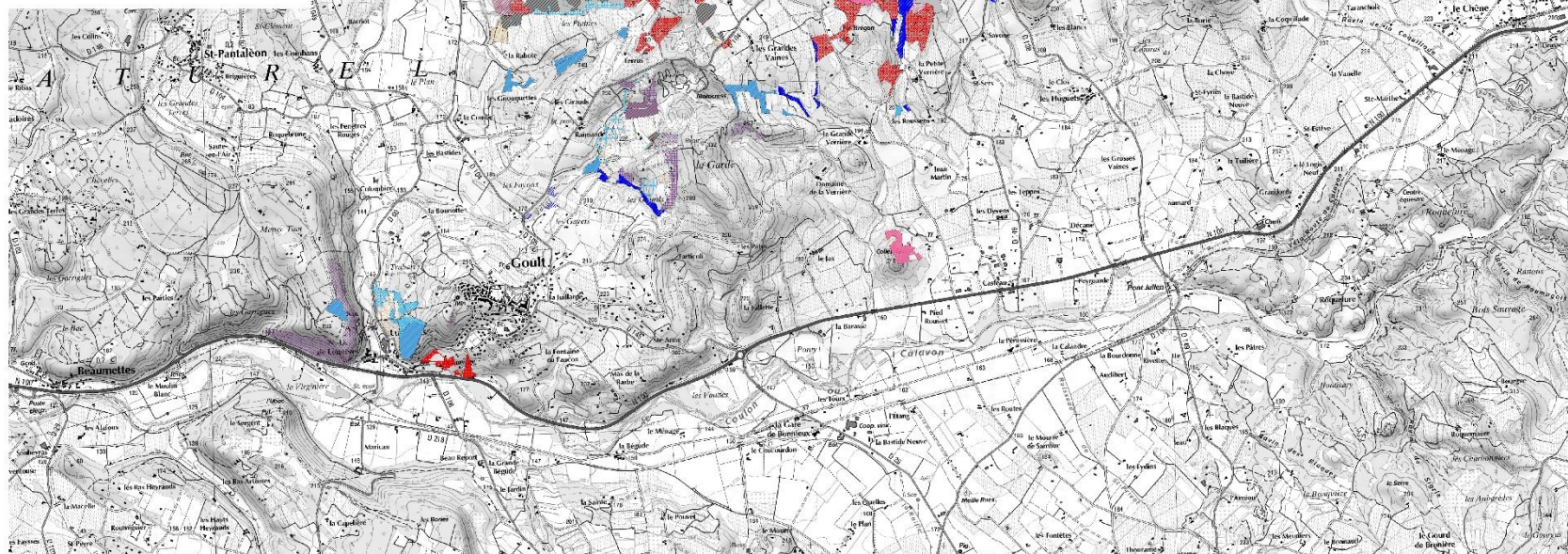
DESCRIPTION DES PEUPELEMENTS FORESTIERS

- [illegible]



Estimate 1/10 000

Version
initiale



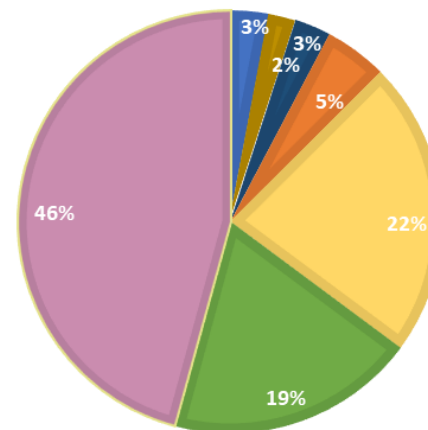
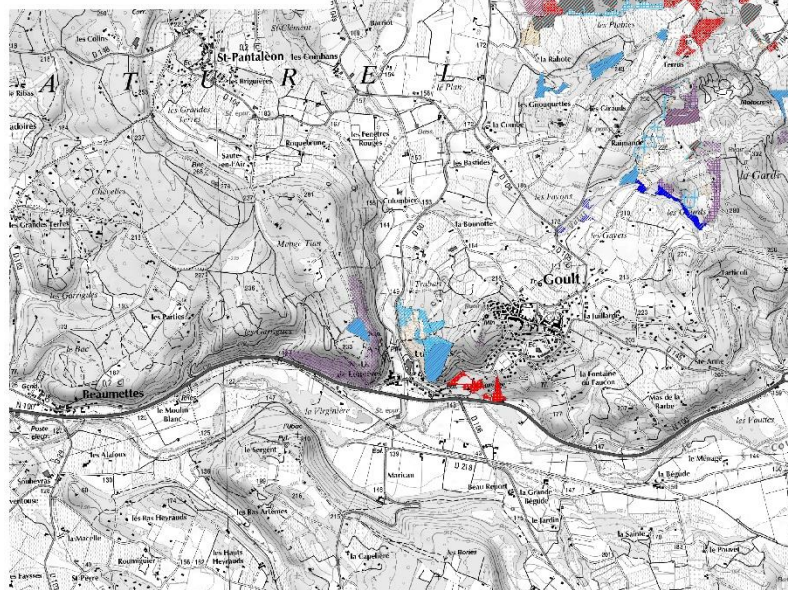
100

DESCRIPTION DES PEUPLEMENTS FORESTIERS

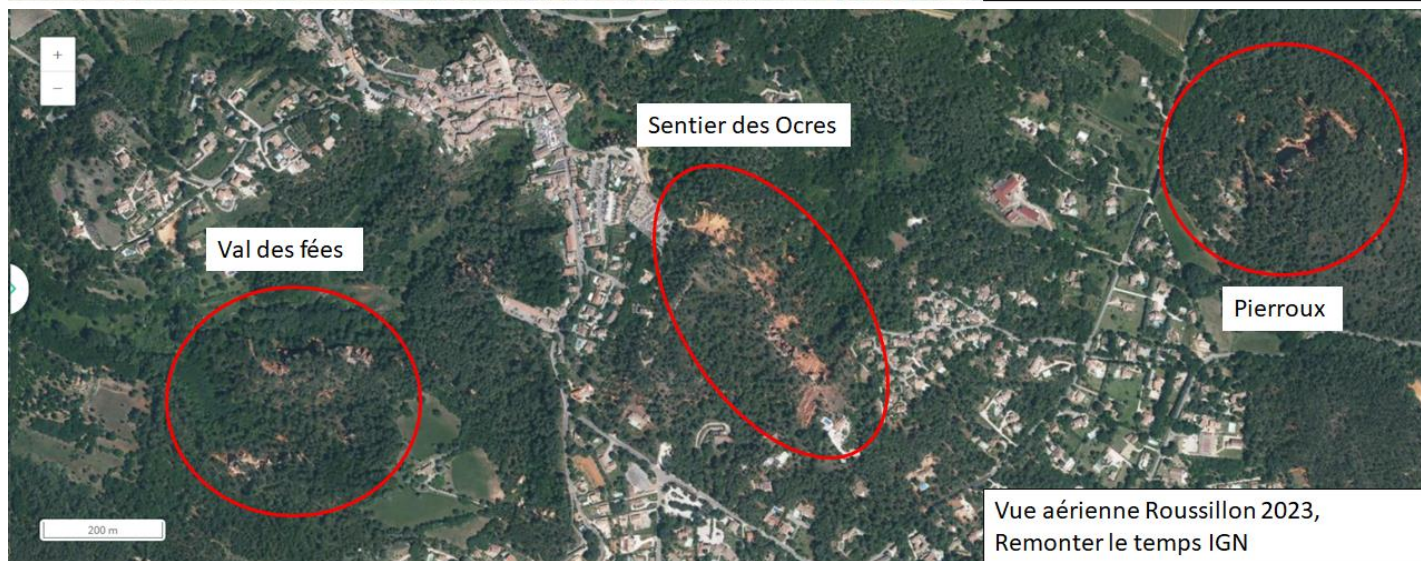


October 1, 2001

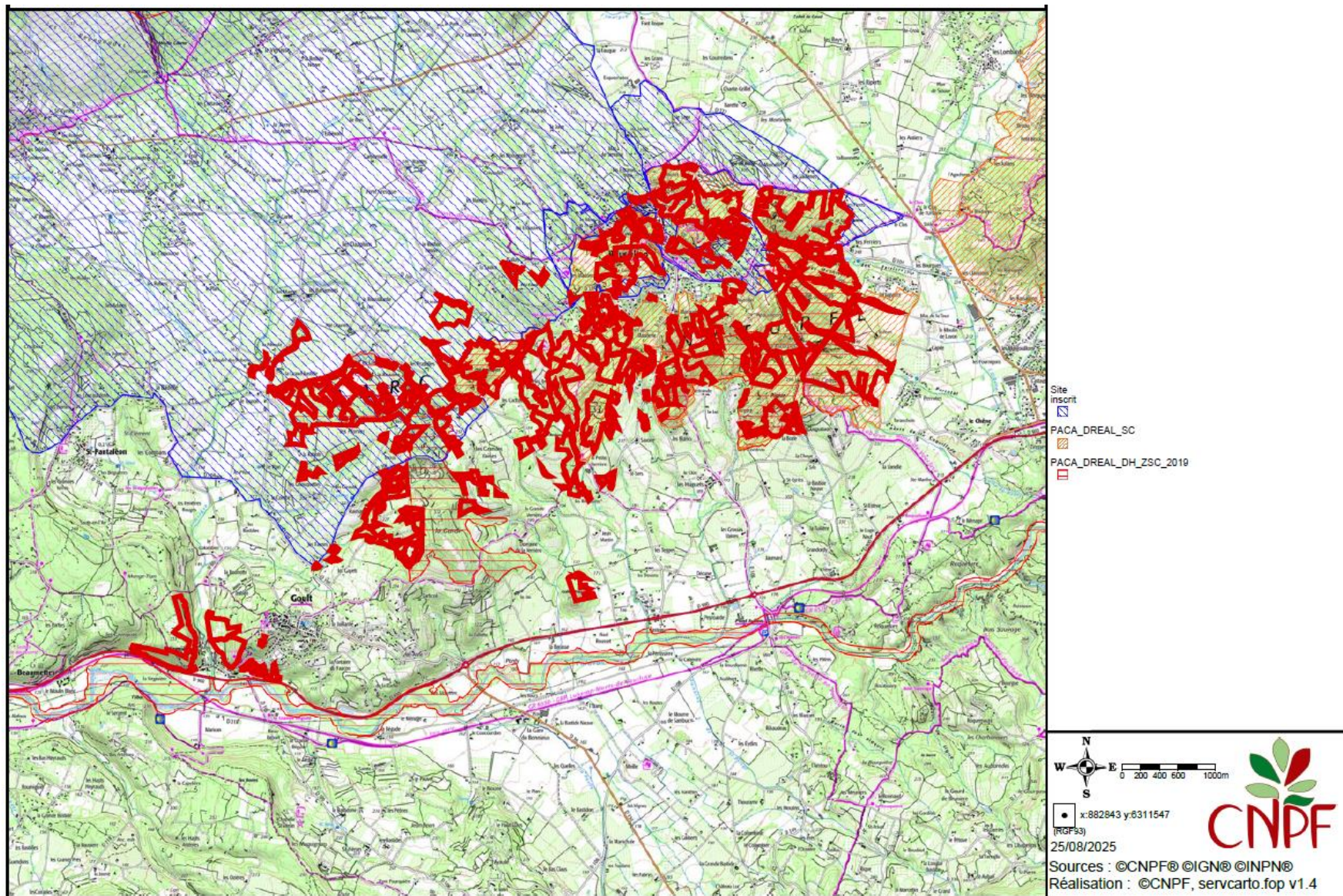
Version
initia



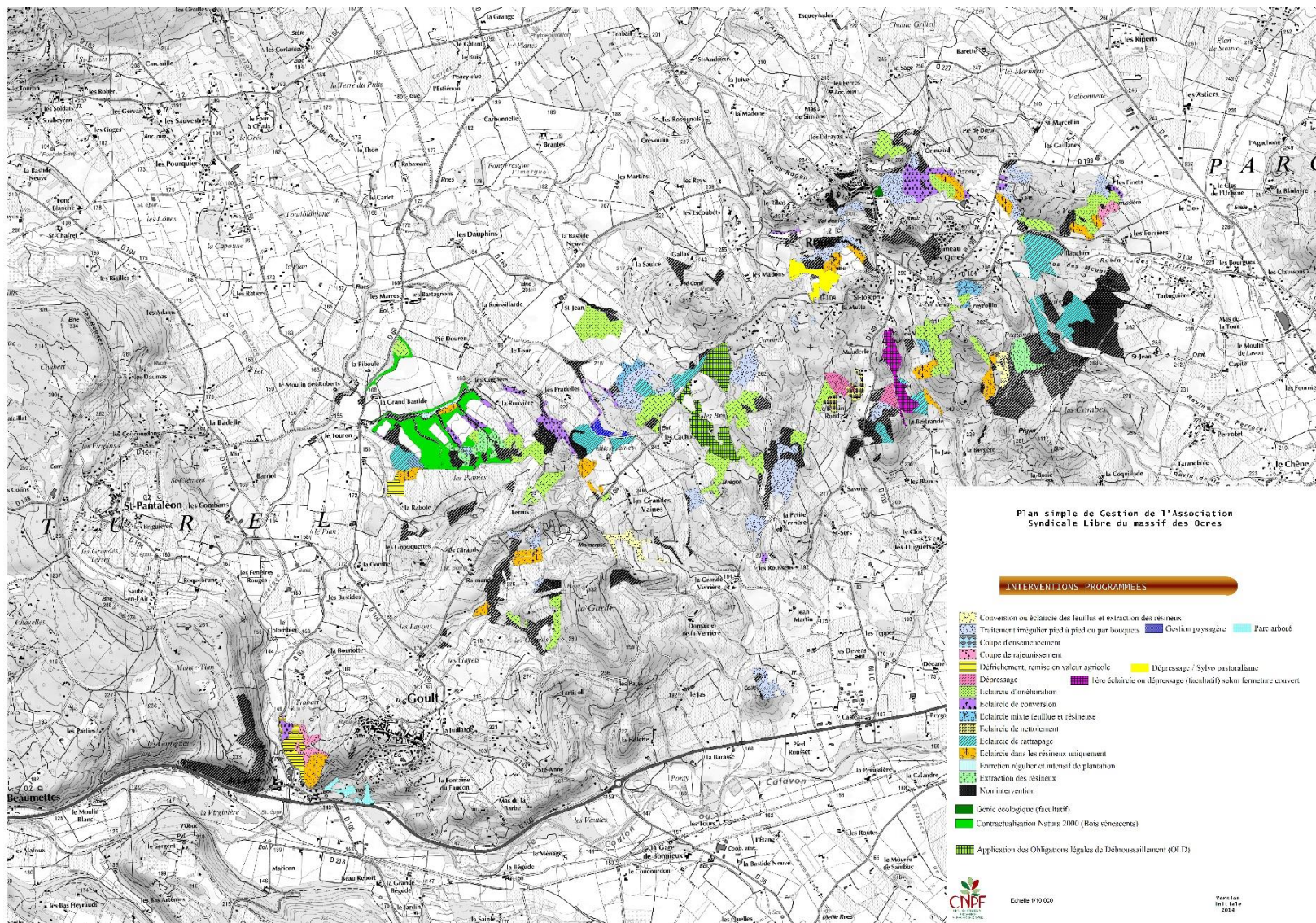
Un massif forestier principalement résineux



Des contraintes environnementales

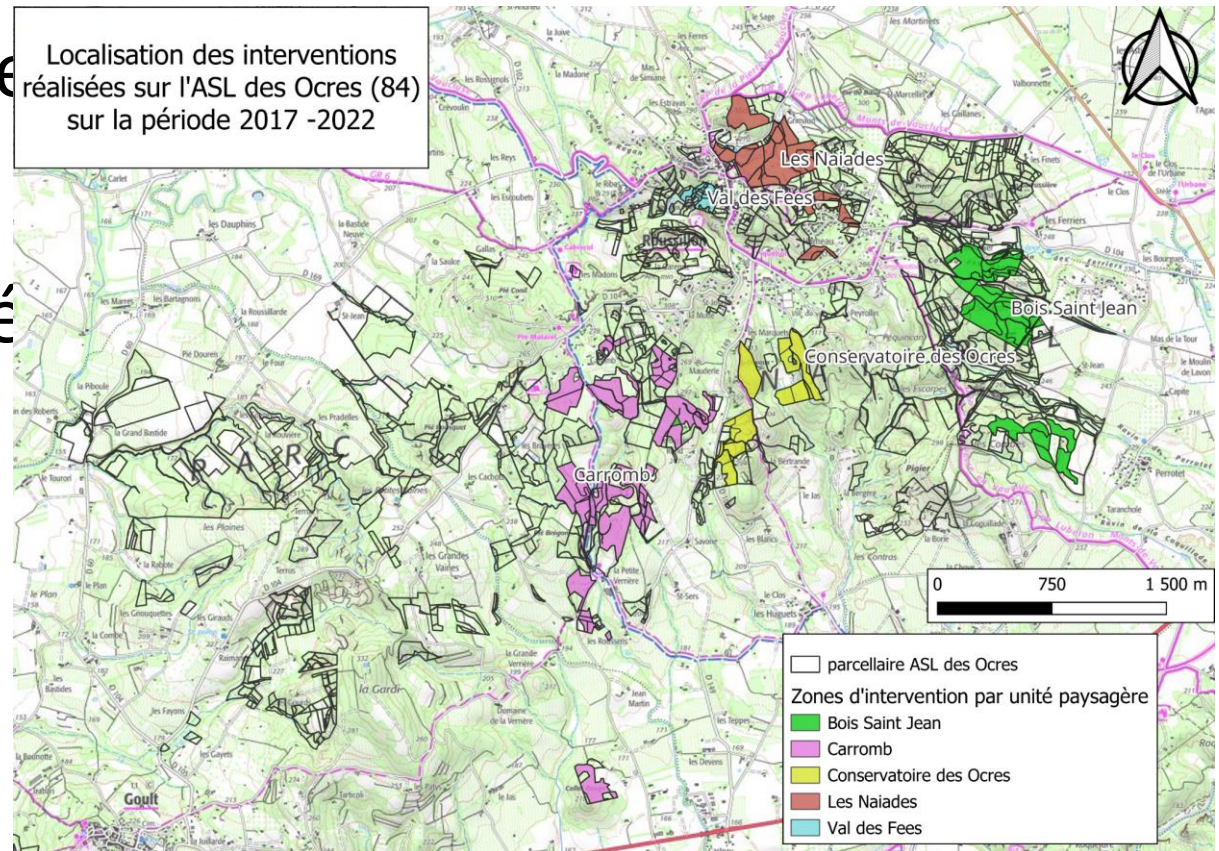


Interventions prévues dans le PSG et l'Avenant



Coupes réalisées depuis 2014

- - 360 ha conc
- - 130 ha passé
- coupe



Coupes réalisées depuis 2014 : quelques difficultés rencontrées

- 130 ha passés en coupe sur 257 ha prévus
- → zones avec difficultés d'accès et de sortie des bois
- → zones de faibles capitaux sur pied
- → discontinuités entre les parcelles
- → crise COVID en 2020
- → conflit d'usage sur le chantier de Bois St Jean



Coupes réalisées depuis 2014

- 130 ha passés en coupe sur 257 ha prévu
- Les coupes réalisées répondent à l'enjeu paysager
- Biodiversité préservée
- Répartition des volumes exploités actuellement orientée à 100 % vers le bois énergie



Autres actions

- Partenariat avec le lycée agricole La Ricarde (Judeuque, Sarthe) CAP Travaux forestiers sur le



Autres actions

- ... Et du débardage à cheval



Perspectives et suites

- • Rappel : le PSG arrive à échéance → besoin de préparer le renouvellement / nouveau PSG 2026–2040.
- • Enjeux à prendre en compte :
 - O Changement climatique (sécheresse, dépérissements).
 - O Risque incendie.
 - O Pression touristique et préservation paysagère.
- • Importance de l'engagement collectif des propriétaires.



Merci de votre participation!



Copyrights photos :

Bernard Petit © CNPF,
Sylvain Gaudin © CNPF,
Olivier Martineau © CNPF,
Florent Gallois © CNPF,
Anne Geneix © CNPF

Présentation Alcina : PSG 2026/2040

Renouvellement du Plan Simple de Gestion

Document administratif « formel »

- Listing des parcelles et propriétaires,
- Surface,
- Zonages et réglementation,
- Aspects fiscaux,
- Contexte physique, humain, écologique,
- Analyse de la gestion antérieure,
- Description et cartographie de la forêt,
- Objectifs de gestion,
- Modalités de gestion,
- Programme de coupes et travaux



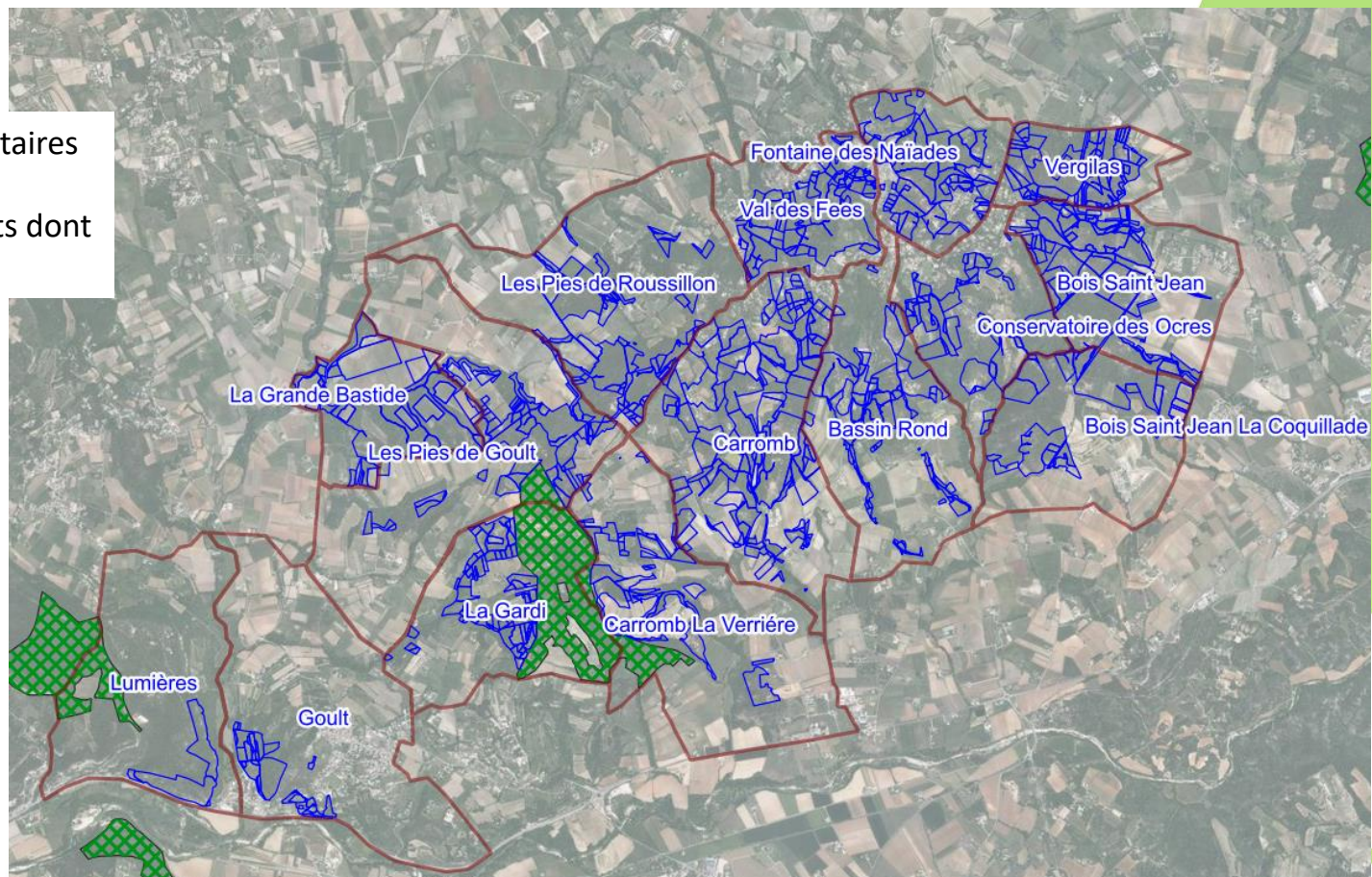
Alcina 

Table des matières

RENSEIGNEMENTS GENERAUX	3
LES PROPRIETAIRES	3
REDACTEUR DU PLAN DE GESTION	3
FORET	4
REGIMES FISCAUX ET ENGAGEMENTS CONTRACTUELS AVEC DES FINANCEURS PUBLICS	6
REGIMES ET ZONAGES INSTAURANT D'EVENTUELLES CONTRAINTES DE GESTION	6
PERIMETRES PARTICULIERS N'ENTRAINANT PAS L'INSTAURATION DE CONTRAINTES PARTICULIERES	8
RENSEIGNEMENTS SUR LE MILIEU	10
SYLVOECOREGION	10
CLIMAT	11
RELIEF ET TOPOGRAPHIE	12
SOL (GEOLOGIE ET PEDOLOGIE)	12
STATIONS FORESTIERES	14
PAYSAGE	15
RENSEIGNEMENTS CYNETIQUES	18
EXERCICE DE LA CHASSE	18
DEGATS DE GIBIER CONSTATES	18
STRATEGIE DE GESTION DES POPULATIONS DE CERVIDES	19
ANALYSE DU CONTEXTE	20
CONTEXTE ECONOMIQUE	20
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	21
CONTEXTE SANITAIRE	25
CONTEXTE RISQUE	27
LES EQUIPEMENTS DE LA FORET	29
RESEAU DE DESSERTE	29
AUTRES EQUIPEMENTS	29
HISTORIQUE ET GESTION ANTERIEURE	30
HISTORIQUE	30
B. ANALYSE DU PRECEDENT PSG	31
C. BILAN DES INTERVENTIONS REALISEES	31
LES PEUPELEMENTS FORESTIERS	34
DESCRIPTION DE LA FORÊT PAR TYPES DE PEUPELEMENT	34
SYNTHESE DES TYPES DE PEUPELEMENTS DENSES (COUVERT > 60%)	34
SYNTHESE DES TYPES DE PEUPELEMENTS CLAIRS (COUVERT 40 A 60%)	35
SYNTHESE DES BOISEMENTS LACHES (COUVERT < 40 %) ET NON BOISES	35
FORMATIONS FORESTIERES DENSES	36
FORMATIONS FORESTIERES CLAIRES	43
OBJECTIFS GENERAUX DE GESTION	45
PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	46
GESTION ADOPTÉE PAR TYPE DE PEUPELEMENT	48
ETAT DES PARCELLES CONSTITUANT LE FONDS	60

Renouvellement du Plan Simple de

198 comptes propriétaires
901 parcelles
758 hectares couverts dont
606 hectares boisés



Alcina

Renouvellement du Plan Simple de Gestion

Enjeux :

- Natura 2000
- Site classé
- Risque d'incendie
- Paysage / Public

Appui du
PNR du
Lubéron

Observatoire
photographiqu
e



Alcina

Plan Simple de Gestion de l'ASL du massif des Ocres – 2026-2041

Unité paysagère

FONTAINE
DES NAIADES

40,69 ha

Les Naiades forment l'écrin forestier du village de Roussillon au nord et à l'est et est donc l'un des sites emblématiques de Roussillon. Cette unité paysagère englobe le Sentier des Ocres, en forêt communale et les différents accès au village par le nord.

Caractérisé par des très belles falaises d'ocres et des peuplements forestiers très variés, l'unité paysagère des Naiades est également bien alimentée en eau par diverses résurgences et vallons.

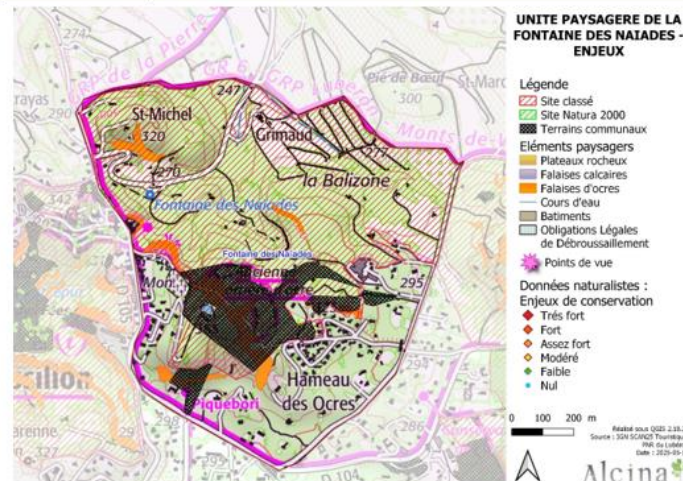


COMPTES PROPRIETAIRES

*078	C410	J162
+047	D190	L130
+200	D322	L222
+339	G263	M304
+374	G328	M353
A158	G389	M425
B019	G401	P215
B090	G411	R246
B366	G413	S088
B493	H102	
B557	H105	

ENJEUX DE L'UNITE PAYSAGERE

Site classé	UP en grande partie en site classé
Site Natura 2000	Hors site Natura 2000
Risque d'incendie	Menaces sur le village en cas de départ de feu du fait de la situation exposée au vent dominant, sensibilité modérée des peuplements forestiers
Autres enjeux	Le sentier des Ocres constitue un point majeur de l'attractivité touristique de Roussillon, une grande partie de l'unité est visible du village



Renouvellement du Plan Simple de Gestion

Alcina
AgroParisTech
CFPPA Carmejane

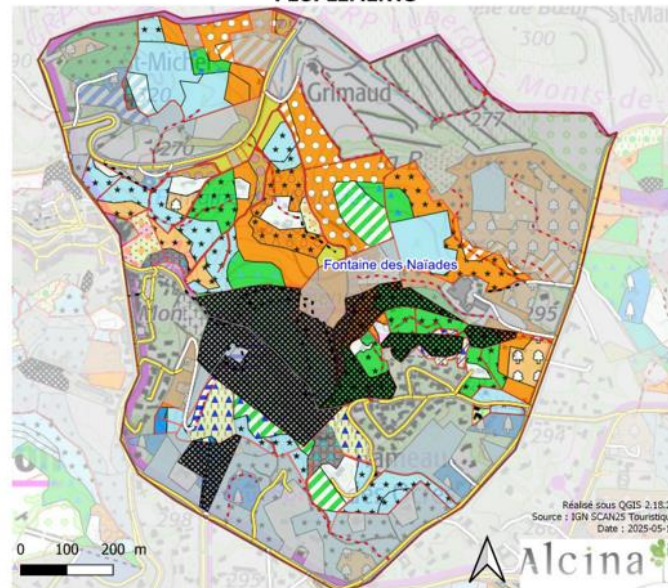


Plan Simple de Gestion de l'ASL du massif des Ocres – 2026-2041



PEUPELEMENTS FORESTIERS

UNITÉ PAYSAGÈRE FONTAINE DES NAIADES - CARTE DES PEUPELEMENTS



Légende

Terrains communaux
Hors Parcelles ASL

Desserte

Route à 1 chaussée
Route à 2 chaussées
Route empierrée
Chemin
Sentier

Pin maritime	Chêne blanc	Peuplement clair
Pin d'Alep	Chêne vert	Garrigue boisée
Pin sylvestre	Feuillus divers	Bonne station
Pin noir	Ripisylves	Peuplement jeune
Résineux mélangés	Jardin feuillus	Zone rocheuse boisée
Mélanges	Jardin résineux	Friches

Les boisements de la Fontaine des Naiades sont de belle venue, assez productifs, dominés par les chênaies pubescentes et les pins maritimes. Le programme de coupes du PSG précédent a été assez largement appliqué sur cette unité paysagère où les Obligations Légales de Débroussaillage sont assez bien appliquées et la constitution d'un couvert continu entamée. Cependant, la desserte interne est assez complexe du fait de la topographie et rends l'usage des moyens d'exploitation mécanisés problématique.

Unité paysagère de la Fontaine des Naiades

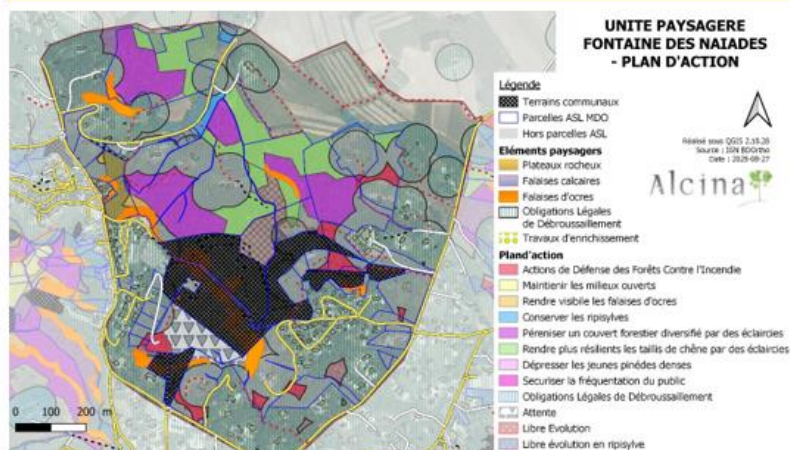
~ 2 ~

Renouvellement du Plan Simple de Gestion

Plan Simple de Gestion de l'ASL du massif des Ocre – 2026-2041



PROGRAMME D' ACTIONS



Les actions réalisées dans le cadre du précédent PSG, en 2017 (Fontaine des Naiades) puis en 2021 (Hameau des Ocre) constituent une action initiale. Elles ont vocation à être poursuivies dans le temps de manière à assurer une régénération en continu du couvert forestier. Dans cette unité, les Obligations Légales de Débroussaillage couvrent une partie importante de la surface forestière. Les coupes forestières sont indissociables, dans leur réalisation de l'entretien des OLD.

PROGRAMME DE COUPES ET TRAVAUX DU PSG (les opérations sylvicoles sont définies au PSG)						
Nature	Année	TYPE DE COUPE	PEUPLLEMENTS	PARCELLES	SURFACE	VOLUME
Gestion paysagère sur l'ensemble de l'UP (conditionnée par des subventions à la mise en place d'une gestion douce)						
CD	2033	Eclaircie d'amélioration en futaie irrégulière	PM_FR2, PM_FR3, M_PSFET, M_PMCFT2	BL 27, BM 4,17,18,19,24,35	8,3 ha	250 m3
CD	2033	Conversion de taillis / Eclaircie d'amélioration	CB_T3, CB_T4, CB_T5, CB_AG2	BL 27, BM 4,5,6,7,18,19,24,35	6,66 ha	200 m3
CD	2033	Eclaircie jardinatoire	R_FEU1	BL 24, BM 29	0,37 ha	10 m3
TF	2033	Mise en valeur de falaise d'ocre	PM_FR3, M_FEU2, C_FEL	BL 30,31, BM 18	1 ha	50 m3
TF	2033	Réseau d'arbres habitat				
TF	2033	Création d'un îlot de senescence			1,72 ha	
Interventions non datées, liées à la réalisation des OLD						
TO		Réalisation des OLD			19,3 ha	
TF		Eclaircie DFCI	CB_T3, M_PMCFT2	BM 6,7,24,33,35,63,64,65,69,82,84,86,87,91,158,161	1,79 ha	80 m3



Alcina

Renouvellement du Plan Simple de Gestion



Ophrys de Sarato
Saxifraga-Hans Dekker

Les enjeux naturalistes identifiés et spécifiques à cette unité paysagère est la présence de stations à **Ophrys de Sarato**. Cette orchidée se trouve sur des milieux ouverts aux sols secs. Plutôt identifiée en forêt communale, la station identifiée en forêt privée mérite un maintien d'un milieu ouvert. La présence de cette espèce liée à des habitats de pelouses incite également à **maintenir des milieux ouverts** autour des falaises qui bordent la RD 104.

Un vallon encaissé et peu accessible permet d'envisager la constitution d'un **ilot de sénescence pérenne** linéaire. Sur cette unité, les fonds de vallons ne se traduisent pas par des ripisylves constituées mais plutôt par des chênaies.

Cette unité est peu construite et donc un peu plus sauvage que d'autres secteurs du massif. La constitution d'un **réseau d'arbres habitats** en complément d'îlots de senescence peut paraître adapté.

Plan Simple de Gestion de l'ASL du massif des Ogres – 2026-2041



INTÉGRATION DES ENJEUX PAYSAGERS ET ENVIRONNEMENTAUX



Les **vues externes** sur les **Naiades** se font à partir du village et de l'accès au sentier des Ogres mais également à partir de la route de Murs (RD 4). Cette unité se découvre également à partir des accès au village par le nord (RD 227 et 199). Dans les deux cas, la forêt met en scène la découverte des falaises et du village, identifiables dans des « fenêtres ». Ces deux accès occasionnent des visions internes liées aux ripisylves pour la première et à l'urbanisation lâche pour l'autre. Les **visions internes** sont limitées aux propriétaires des habitations situées au sein de l'unité paysagère. Seul le sentier des Ogres permet de découvrir cette unité de l'intérieur, les visions sont limitées en distance et relèvent du régime forestier. La **vue à partir du village** est limitée au vallon de la Fontaine des Naiades et au versant sud de la colline St Michel, l'observatoire photographique montre des impacts très faibles de coupes sur ces vues.

La réouverture des vues sur les falaises est nécessaire pour celles dominant la Fontaine des Naiades, la colline St Michel ou les falaises de **Piquebore**, ainsi que pour celles du Sentier des Ogres en vision interne. L'ensemble de ces situations est concerné par des Obligations Légales de Débroussaillage dont les objectifs sont compatibles avec le principe de préservation de la visibilité des falaises.

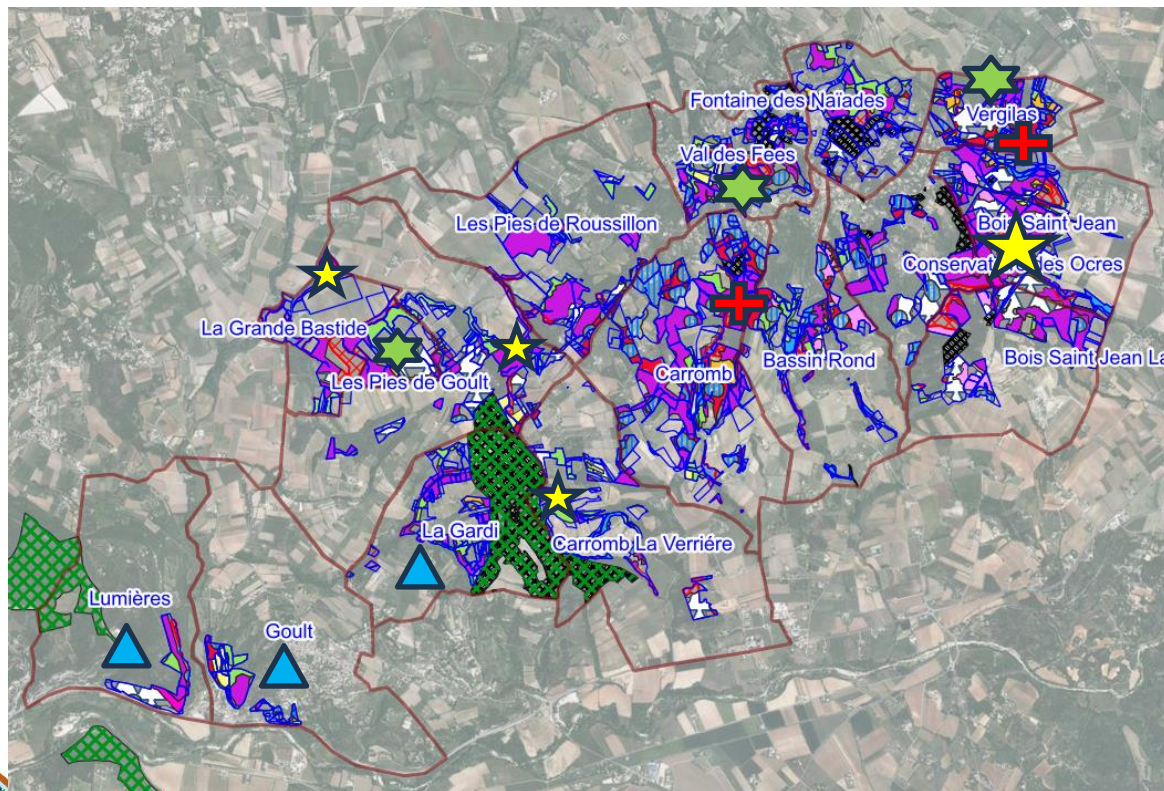
Malgré de nombreuses observations sur le secteur du sentier des Ogres, les enjeux naturalistes identifiés sont assez moyens. Une station de Bassie à feuille laineuse est identifiée sur une parcelle communale et la **Silene** de Porto dans un jardin ont été recensés sur cette unité paysagère. Les autres enjeux sont des oiseaux (hirondelles, buse, guêpier) non liés directement à la forêt.

Les peuplements forestiers sont assez matures et mélangés. La préservation du mélange d'essence, le maintien de gros bois et de bois morts permet de favoriser la biodiversité des boisements. Le maintien de l'état écologique des ripisylves est également nécessaire. Elles ne sont pas placées en libre évolution sur cette unité paysagère du fait de leur situation au sein de zones d'Obligations Légales de Débroussaillage ou le long de routes.



Alcina 

Renouvellement du Plan Simple de Gestion



2026 ★

35 hectares (coupes commerciales)

Bois St Jean
La Verrerie
Petites Vaines
Grande Bastide

2027 +

39 hectares (coupes commerciales
et DFCI)

Chemin de la Mutte
Vergilas sud

2028 ★

43 hectares (PSE et commercial)
Vergilas nord (PSE)
Val des Fees (PSE)
Grande Bastide

2029 ▲

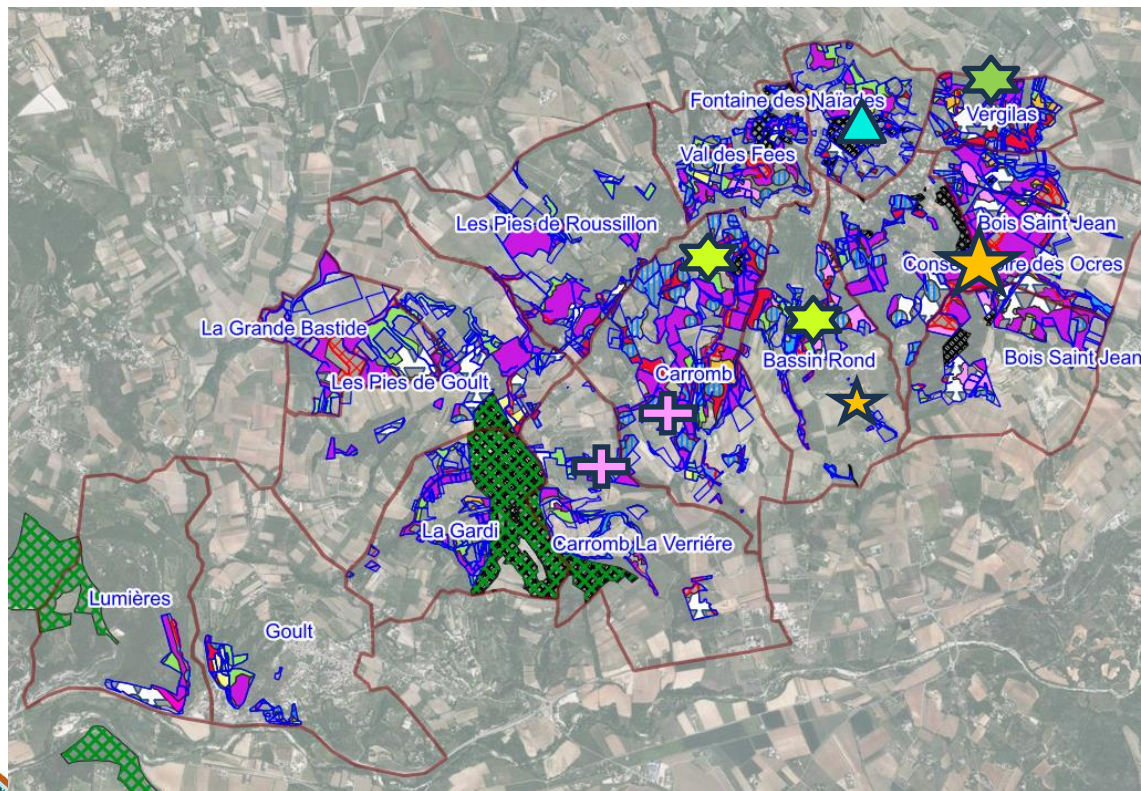
36 hectares (PSE)

La Gardi
Lumières



Alcina

Renouvellement du Plan Simple de Gestion

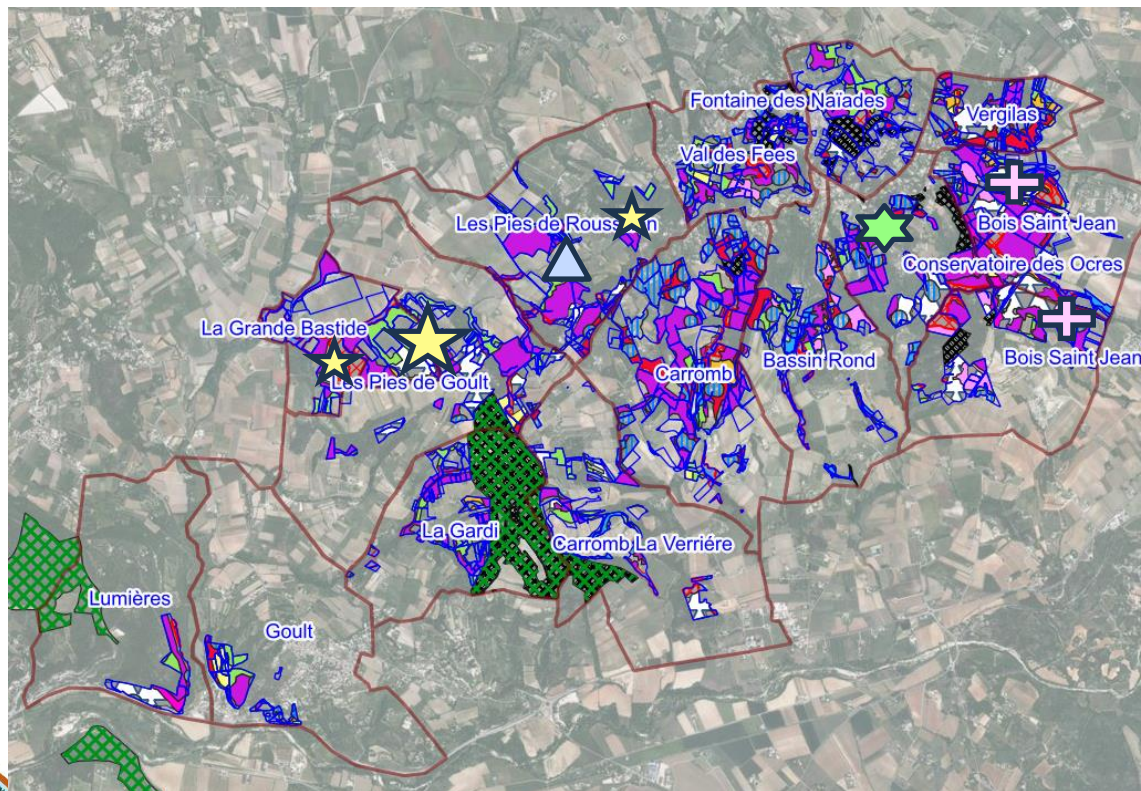


- 2030** ★ 36 hectares (coupes commerciales et PSE + regroupement)
Bassin Rond
Conservatoire / La Coquillade
- ✚ Bois Saint Jean ouest
- 2031** 30 hectares (coupes commerciales)
Chemin du Marseillais
- ★ La Verrerie
- 2032** 59 hectares (repassse et DFCI)
Bassin Rond
- ▲ Carromb
- 2033** 36 hectares (Repassse - PSE)
Les Naiades



Alcina

Renouvellement du Plan Simple de Gestion



2034 ★

30 hectares (coupes commerciales et PSE + regroupement)
Les Plaines (PSE)
Grande Bastide
Pié Conil

2035 +

34 hectares (coupes commerciales)
La Coquillade nord
(repass)

★ Bois Saint Jean nord

(repass)

2036

23 hectares (repass et DFCI)
Conservatoire

2039

27 hectares (Repass)
Pié Bousquet

2040

55 hectares
La Verrerie
Petites Vaines
Grande Bastide
Val des Fees



Alcina 

Renouvellement du Plan Simple de Gestion

AG > Pouvoir au bureau pour validation du PSG

Début Septembre > Finalisation du Plan Simple de Gestion

> Instruction par le CNPF

Mi Décembre > Conseil de centre du CNPF

> Instruction DREAL / Commission des sites

> 15 années de mise en œuvre

> Possibilités de modification par avenant
(nécessaire en site classé,

possibilité de
les propriétés de
site classé)

passer par RTG pour
moins de 20 ha hors

> Déclenchement maîtrise d'œuvre
chantiers 25-26

> Réalisation des chantiers 25-26



Alcina

Résolution 3 : Election des membres du bureau syndical

Enjeux à couvrir

- : - Lobbying
- Coordination de propriétaires
- Réflexion Web

Sortants se représentant :

- Bertrand Lacourte
- Alain Berthonneau
- Philippe Jégou

Candidat déclaré :

- Jérôme Lafont

Pas d'autres candidats.

Constitution du Bureau Syndical de l'ASL décidée par les membres élus à la suite de l'assemblée générale :

- Bertrand Lacourte : Président**
- Alain Berthonneau : Trésorier**
- Jérôme Lafont : Secrétaire**
- Philippe Jégou : Vice-président**